

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heare & Harrison, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

La Patrie

PRONOSTICS POUR LES PROCHAINES VINGT-QUATRE HEURES

Toronto, 2.-Vent du nord-ouest, temps tournant peu à peu au beau.

92e ANNEE - No 6 - HUIT PAGES

MONTREAL, VENDREDI, 2 MARS 1900

LE NUMERO : UN CENTIN

LA PROCHAINE BATAILLE

Aura probablement lieu à Wyndburg

SIEGE ET LA DELIVRANCE DE LADYSMITH ONT COUTE 6,912 HOMMES AUX ANGLAIS

L'Etat Libre luttera aussi longtemps que le Transvaal le voudra

Kimberley, 1.-Lord Roberts et le général Kitchener sont arrivés ici ce matin et ont reçu un accueil chaleureux de la part des officiers militaires qui les ont remerciés d'avoir libéré la ville.

Orange River, 1.-Le général Cronje et son épouse ont passé ici, hier soir, en route pour Capetown. On avait pris des précautions pour empêcher le public de voir le général.

PILLAGE

Du camp de Cronje par les Anglais

Paardeberg, 28.-Les prisonniers ont été divisés en commandos hier. Les républicains de l'Etat Libre ont été séparés des Transvaaliens.

L'ETAT LIBRE

Luttera aussi longtemps que le Transvaal le voudra

Londres, 2.-Une dépêche spéciale de Paardeberg, en date du 27 février, dit :

L'aide-de-camp du général Cronje vient de me raconter une histoire intéressante. Il paraît que Cronje était très malade pendant la bataille.

LA STATION DU CAREME

Biographie du Rev. Père Hage, prédicateur qui se fera entendre à Notre-Dame et le titre de ses sermons

Comme nous l'avons déjà annoncé, le prédicateur de la station quadragesimale, à Notre-Dame, sera cette année le Rev. Père Hage, de l'ordre des Dominicains.

En 1893 il a été appelé à la haute position de maître des novices et professeur à Corbara, dans l'île de Corse. En 1895, le noviciat ayant été de nouveau transféré à Flavigny, le Rev. Père Hage continua, dans ce dernier endroit, ses importantes fonctions jusqu'en 1898.



Le Rev. P. HAGE, Dominicain, prédicateur de la station du Carême à Notre-Dame.

LES ELEMENTS DECHAINES

La plus violente tempête depuis nombre d'années

de résister, de résister plus longtemps et lui a promis du secours à bref délai, mais ces secours ne sont pas arrivés.

L'aide-de-camp du général Cronje croit que l'Etat Libre continuera la lutte aussi longtemps que le Transvaal le voudra.

PERITES ANGLAIS. - LE SIEGE ET LA DELIVRANCE DE LADYSMITH ONT COUTE 6,912 HOMMES AUX ANGLAIS.

Pertes de White.- Tués et blessés, 1,580; faits prisonniers, 1,070.

Pertes de Buller.- Tués et blessés, 3,508; capturés, 756.

Total, 6,912.

L'ENTREE DES ANGLAIS A LADYSMITH

Churchill décrit comme suit la délivrance de Ladysmith :

A WYNDBURG

Aura probablement lieu la prochaine bataille

Londres, 2. 2 h. de l'après-midi.-On croit généralement que la prochaine bataille aura lieu à Wyndburg ou dans les environs.

Le département des Chemins est si tellement obstrué les rues qu'on ne sait par où commencer l'ouvrage pour le débarrasser.

Le président Martineau était à l'hôtel de Ville dès la première heure pour veiller aux mesures à prendre.

Tous les hommes disponibles ont été envoyés sur les voies des tramways afin d'assurer le service de la compagnie.

Les autres rues qui sont obstruées et absolument impraticables seront débarrassées également par les soins du comité des chemins.

Le défilé eût conduit par Eudore, fils du défunt, par le lieutenant gouverneur Forget et Adélar Forget, ses frères ; M. Octave Papineau, son beau-frère ; M. Maurice Forget, qui valent le corps et assistaient aux funérailles.

Mgr Gravel a donné l'absoute. Sa Grandeur est un des anciens professeurs du disparu. Un nombreux clergé avait pris place dans le sanctuaire.

L'église était bien décorée et la musique a été donnée par des membres des chœurs des différentes églises de la ville.

Cinquante hommes de police commandés par le capitaine Bellefleur et les lieutenants Hébert et Comtois, précédèrent le cortège funèbre.

A la famille éplorée "La Patrie" offre ses condoléances les plus sincères.

MAGASIN DE CHAPEAUX POUR MESSIEURS

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

LES ELEMENTS DECHAINES

La plus violente tempête depuis nombre d'années

Pendant plusieurs semaines nous avons joui d'une si douce, si printannière température, que nous nous attendions nullement à être visité par les fortes bourrasques de dimanche et à celle d'hier.

La Cie des Tramways a arrêté la circulation de plusieurs de ses lignes dans la matinée, rue Notre-Dame, rue Centre et la ligne Ontario Wellington.

L'Electricity Gallery a protesté contre l'interruption de ce service. Il disait ce matin au président du comité des chemins que la Compagnie est tenue d'assurer la circulation de ses voitures par le beau comme par le mauvais temps.

Il ne faut pas tolérer cet état de choses qui interromp le travail des ouvriers et des citoyens. La compagnie pense moins à ses pauvres gens qui la payent, qu'aux actionnaires qui ont investi dans la compagnie.

L'Electricity Gallery n'a pas caché son mécontentement et son désir d'interpeller le Conseil à sa prochaine séance.

A 11.30 heures a.m., les tramways étaient encore bloqués dans presque toutes les rues de la ville.

Waterloo, Q. 2.-Une tempête de neige sévit ici depuis hier. Il est tombé 2 pieds et demi de neige.

Sherrbrooke, Q. 2.-Il est tombé environ 3 pieds de neige ici. Le neige encore ce matin, mais le vent est tombé.

Corwall, Q. 2.-Depuis hier, une terrible tempête de neige sévit ici. Depuis hier soir, et la tempête se continue.

Pierreville, Q. 2.-Tempête de neige depuis mercredi soir. La neige est amoncelée sur une hauteur de quinze pieds. En certains endroits, les chemins sont complètement bloqués.

Ottawa, 2.-La neige a cessé de tomber ce matin à 8 heures. La chute de neige a été abondante.

Hamilton, Ont., 2.-La tempête de neige commença mercredi soir, a cessé hier après-midi. Il est tombé environ 2 pieds de neige.

Alexandria, Ont., 2.-Il neige et il gèle.

Halifax, N.E., 2.-Il a commencé à neiger hier soir. Il pleut depuis ce matin. Tout le trafic est suspendu.

St-Jean, N.B., 2.-Une forte tempête de neige a sévi hier soir. La neige a cessé et le temps est à la pluie.

Sorel, Qué., 2.-La tempête est la plus forte dont on ait souvenir. La ville est enseignée, la circulation est impossible.

Le département des Chemins est si tellement obstrué les rues qu'on ne sait par où commencer l'ouvrage pour le débarrasser.

Le président Martineau était à l'hôtel de Ville dès la première heure pour veiller aux mesures à prendre.

Tous les hommes disponibles ont été envoyés sur les voies des tramways afin d'assurer le service de la compagnie.

Les autres rues qui sont obstruées et absolument impraticables seront débarrassées également par les soins du comité des chemins.

Le défilé eût conduit par Eudore, fils du défunt, par le lieutenant gouverneur Forget et Adélar Forget, ses frères ; M. Octave Papineau, son beau-frère ; M. Maurice Forget, qui valent le corps et assistaient aux funérailles.

Mgr Gravel a donné l'absoute. Sa Grandeur est un des anciens professeurs du disparu. Un nombreux clergé avait pris place dans le sanctuaire.

L'église était bien décorée et la musique a été donnée par des membres des chœurs des différentes églises de la ville.

Cinquante hommes de police commandés par le capitaine Bellefleur et les lieutenants Hébert et Comtois, précédèrent le cortège funèbre.

A la famille éplorée "La Patrie" offre ses condoléances les plus sincères.

MAGASIN DE CHAPEAUX POUR MESSIEURS

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

Le nouveau magasin que M. P. G. Dugré vient d'ouvrir, au No 1525, rue Ste-Catherine, est un modèle dans son genre.

SANS COUP FERIR

Les Anglais sont entrés à Ladysmith

Les Boers s'étaient retirés avec tous leurs canons et tous leurs bagages

50,000 Boers se massent à Winburg pour barrer le chemin à lord Roberts

50,000 BOERS

Se rassemblent à Winburg

Londres, 2.-Le docteur Leyds a dit que le général Joubert rassemble actuellement 30,000 hommes à Winburg, à 7 milles au nord de Bloemfontein.

Selon une dépêche de Paardeberg, le colonel Albrecht affirme qu'il reste 75,000 soldats boers.

IL FAUT LES SOIGNER

Les soldats de Ladysmith sont affaiblis

Londres, 2.-Voici le texte de la dépêche du général Buller :

Nelthorpe, 1. 5 h. 20 de l'après-midi.-Je viens d'arriver de Ladysmith. A l'exception d'une petite

garde, au nord de surprise Hill, toute la force ennemie qui faisait le siège de la ville, s'est retirée en grande hâte, et au sud de la ville il n'y a plus de Boers.

Chaque homme de la garnison recevait une livre de viande par jour, et pour suppléer à la ration manquait de la chair de cheval et de mule.

Les hommes ont besoin d'être soignés un peu avant de pouvoir prendre le service en campagne.

250,000 ANGLAIS

Pour lutter contre les Boers

Londres, 2.-A la chambre des Lords, le secrétaire d'Etat, Lord Lansdowne a dit qu'il ne savait qui donner à admirer le plus, le général Cronje et des braves qui ont marché avec Buller, ou enfin de Lord Roberts dont le plan a eu pour résultat l'évacuation du Natal.

Lord Lansdowne a ajouté : "Ces succès ne feront pas ralentir nos efforts." Dans la semaine finissant le 3 mars, huit navires partiront, transportant 4,700 hommes ; dans la semaine finissant le 10 mars, quinze navires transportant 11,500 hommes ; dans la semaine finissant le 18 mars, onze navires transportant 9,900 hommes, prendront la mer ; et dans la semaine finissant le 24 mars, neuf navires avec 8,900 hommes se mettront en route pour le Sud de l'Afrique.

Enfin, dans la semaine finissant le 31 mars, six navires transportant 3,200 hommes partiront, le tout formant le nombre de 38,000 hommes, et dans le mois suivant, il y aura 17,800 hommes de plus à partir et pour lesquels nous n'avons pas encore pu nous procurer des navires. Les renforts ne failliront pas.

Le comte de Kimberley a aussi joint ses félicitations à celles de Lord Lansdowne et a parlé des Canadiens en termes chaleureux.

Lord Lansdowne a profité de l'enthousiasme universel pour présenter ses estimés budgets se chiffrant dans les £61,000,000 et annoncer qu'à part les 30,000 hommes actuellement sur l'océan, le War Office allait expédier en Afrique 56,000 hommes de nouvelles troupes.

Lord Roberts finira par avoir sous ses ordres un quart de million d'hommes.

On a demandé 224 nouveaux canons à Woolwick.

LES BOERS N'ONT PAS PERDU UN CANON

Londres, 2.-Les Boers se sont retirés de Ladysmith sans perdre un canon ni un caisson.

SANS COUP FERIR

Dundonald est entré à Ladysmith

Ladysmith, 2.-Lord Dundonald, à la tête de sa cavalerie et de sept compagnies d'infanterie, vient d'entrer à Ladysmith.

Le principal corps d'armée de Buller sera ici ce soir ou demain. Dundonald a été acclamé. L'enthousiasme est au comble dans la ville assiégée.

Notre situation était terrible. Les fibres nous devaient. Dundonald n'a rencontré aucune opposition dans sa marche victorieuse. Personne n'a vu les Boers se retirer. Ils semblaient simplement s'être évanouis.

A PAARDEBERG

Des escarmouches

Paardeberg, 28.-Il paraît qu'un engagement, au moment de la captu-

ration de Cronje, avec les renforts boers, était éminent, mais que lord Roberts l'a déjoué jusqu'à ce que tous les prisonniers fussent en sûreté.

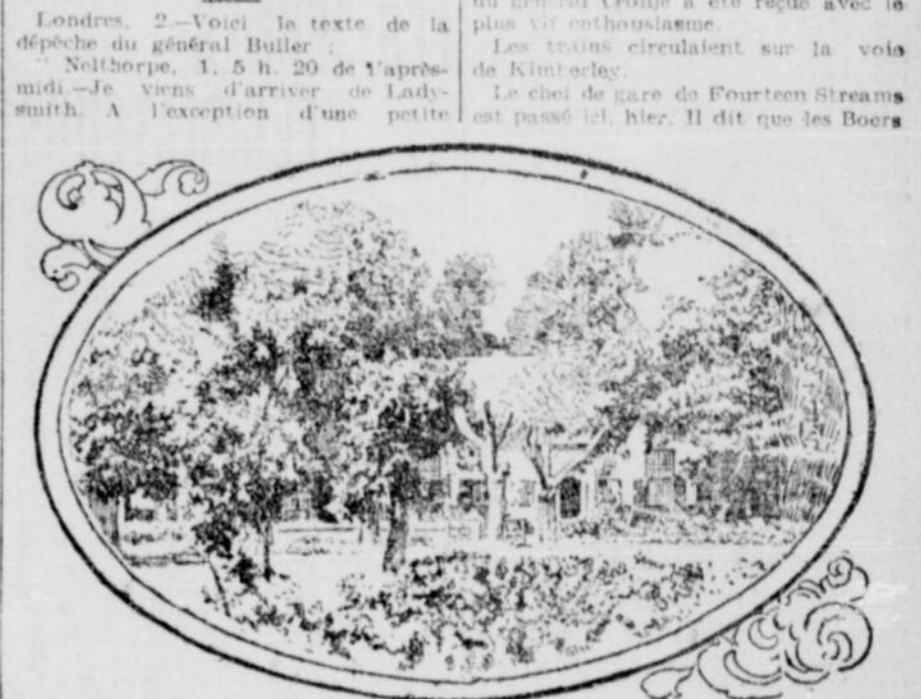
Les Boers au nombre de 7,000 se concentraient sur le front de l'armée anglaise.

La cavalerie est venue en contact avec eux aujourd'hui et des escarmouches ont eu lieu.

Orange River, Colonie du Cap. Depuis le commencement de la guerre en avant de Roberts, les correspondants de journaux avaient reçu instruction de ne pas télégraphier de cette station. Cette défense a été levée. La nouvelle de la capitulation du général Cronje a été reçue avec le plus vif enthousiasme.

Les trains circulant sur le voie de Kimberley.

Le chef de gare de Fourteen Streams est passé ici hier. Il dit que les Boers



LA DEMEURE DE CRONJE PRES DE DANNAHAUSER, TRANSVAAL

sous le commandement de De Wet, ont complètement détruit le pont et la station à cet endroit en se dirigeant vers le nord. Ils avaient avec eux un canon de 100.

LA BRAVOURE DES CANADIENS

Toronto, 2.-L'Evening Telegram publie cette dépêche spéciale :

Londres, 1.-Les dépêches reçues du théâtre de la guerre disent que les prisonniers boers déclarent admirer le courage des Canadiens. Un autre rapport dit que la Bravoure des Canadiens était simplement superbe.

D'un bout de l'empire à l'autre, on chante leurs louanges.

LE GENERAL CRONJE

Londres, 2.-A la Chambre des Communes, hier, en réponse à une interpellation, M. J. Williams, député de South Birmingham et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Capetown. Il ajoute que l'affaire était entre les mains de Lord Roberts.

L'OPINION ALLEMANDE

Berlin, 2.-Le "Lokal Anzeiger" a répandu partout des éditions spéciales gratuites annonçant la délivrance de Ladysmith.

Le général les journaux ne commentent que très brièvement cette nouvelle. Ils sont évidemment préoccupés par la nouvelle tournure des événements de la guerre.

En dehors de Berlin, cependant, les journaux sont tout aussi violemment anti-anglais qu'en aucun temps.

Le "Tagblatt" croit qu'il ne resta plus aux Boers qu'à adopter la tactique de guérilla, et la "Vossische Zeitung" est d'avis que le sort de la guerre dépendra de ce point : Joubert réussira-t-il à sauver ses gros canons de siège ?

Dans les cercles militaires, on admire beaucoup les qualités stratégiques déployées par Lord Roberts et l'on pense que nous approchons de la fin de la guerre.

MANIFESTATIONS

Londres, 2.-Tard dans la journée, des assauts isolés ont été commis principalement dans les environs de College Green, une forte escouade de police a maintenu les étudiants en dedans des barrières et séparés de la foule excitée, qui était rassemblée en face des bâtiments du collège.

Il n'y a pas eu d'autres désordres. On dit qu'il y a de grandes réjouissances à Malte, et aussi à Gibraltar, où on promena une effigie du président Kruger enchaîné.

A Dublin, les étudiants du Trinity College ont escaladé les murs du Mansion House et se sont emparés d'un drapeau vert. Un policeman et plusieurs serviteurs du maire le leur ont repris après une lutte acharnée, au cours de laquelle plusieurs des manifestants ont été blessés. Finalement des constables sont arrivés et ont arrêté une douzaine d'étudiants anglais, mais tous, à l'exception de trois, ont réussi à s'enfuir.

Capetown, 2.-La nouvelle que Ladysmith avait été délivré, a été annoncée officiellement à dix heures hier matin, et se répandit avec rapidité. La ville fut prise d'une joie délirante, les citoyens paradèrent par les rues, et les drapeaux et autres décorations firent leur apparition partout. Une grande foule s'assembla en face des bâtiments du gouvernement, poussant des hurrahs et chantant.

SPORTS

LES APPROBATIONS NOUS ARRIVENT
Le club Ville-Marie de Ste-Cunegonde veut faire partie de la ligue intermédiaire

PROGRAMME DES SPORTS DE DEMAIN
A. Montréal-Paris de hockey, ligue senior, Ottawa vs Shamrock, à l'Aréna, 8.15 p.m.

BASE BALL
Le projet de formation d'une ligue intermédiaire de baseball prend déjà de l'importance

ROYAUME DE LA RAGUETTE
LE MONTAGNARD
Il y aura soirée de raguettes au Montagnard, ce soir. On ne se plaindra pas de la pluie, mais on se plaindra de la neige.

LES QUILLES
LA POINTE ST-CHARLES CHAMPIONS
Les Points St-Charles sont champions interclubs de quilles, ils ont réussi à réduire la majorité de 192 points ce qui est un grand succès.

Table with 3 columns: Club Name, Points, and Total. Lists results for various quill games.

Table with 3 columns: Club Name, Points, and Total. Lists results for various quill games.

Table with 3 columns: Club Name, Points, and Total. Lists results for various quill games.

Table with 3 columns: Club Name, Points, and Total. Lists results for various quill games.

Table with 3 columns: Club Name, Points, and Total. Lists results for various quill games.

BISSONNETTE
Le club de Bissonnets de Ste-Cunegonde a remporté la victoire sur le club de St-Jacques.

LE PATIN
LES COLLEES D'HIER
Les Collées d'hier ont été très intéressantes, les patineurs ont montré de grandes qualités.

LE PATIN
LES COLLEES D'HIER
Les Collées d'hier ont été très intéressantes, les patineurs ont montré de grandes qualités.

LE PATIN
LES COLLEES D'HIER
Les Collées d'hier ont été très intéressantes, les patineurs ont montré de grandes qualités.

LE PATIN
LES COLLEES D'HIER
Les Collées d'hier ont été très intéressantes, les patineurs ont montré de grandes qualités.

LES JEUNES LEGISLATEURS
C'est un intéressant épisode de voyage que celui qui dans un journal s'occupe de la politique internationale.

ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

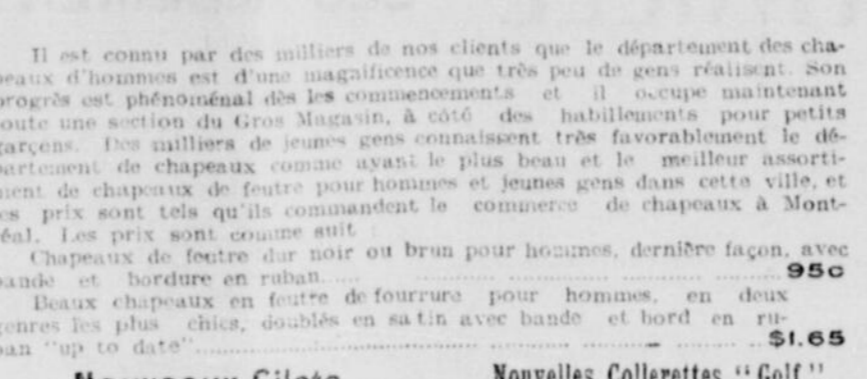
ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

ENGRAIS ET AMENDEMENTS CALCAIRES
Influence sur les phosphates et les sels potassiques du sol

LA CIE S. CARSLY Limitée

Les Occasions de Vendredi Répétées Samedi
Ouverture du Printemps de Chapeaux et Casquettes pour hommes et jeunes gens.



Nouveaux Gilets
Nouvelles Colletteres "Golf"
Hommes, Attention! GRANDE OFFRE DE CHEMISES BLANCHES

Habillements de Printemps
Reefers pour le Printemps
Voici quelques spécialités de Gilets Reefers pour le printemps.

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

LA CIE S. CARSLY Limitée
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 191 St-Jacques, MONTREAL

AMUSEMENTS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

HER MAJESTY'S
CE SOIR TOITE CEITE SAMAINE
Robert Mantell
THE DAGGER AND THE CROSS

Parlement Fédéral

Un amendement de M. Bourassa aux résolutions de M. Fielding concernant la paye des soldats est rejeté par 76 voix contre 3

MM. Bourassa, Monet et Marcile sont les trois députés qui ont voté pour l'amendement

(Service spécial de "La Patrie")

Ottawa, 1er.

A trois heures, l'ordre du jour est lu. M. Deacy propose un bill intitulé "acte déterminant la durée de la journée de travail".

M. Erb, "acte amendement la loi électorale" pour adopter un mode de vote plus facile et plus secret.

LES GRAINS EN ENTREPOT

En réponse à M. Bennett, le ministre des douanes dit que 11 millions de minots de grains ont été reçus en 1899 à Parry Sound, 13 millions, à Owen Sound, 2 millions, à Goderich, 2 millions, à Sarnia, 3 millions, six cent mille à Kingston, 10 millions deux cents mille à Prescott, 2 millions, à Montréal, 17 millions.

PROMOTION DES OFFICIERS

En réponse à M. Foster, le ministre de la milice dit qu'il a décidé d'adapter le système de promotion dans le choix des officiers de la milice, admis à suivre les cours de Kingston, pour être admis dans l'état-major.

Les casernes du Yukon ont coûté \$52,500.00.

DIVERS

Le ministre des chemins de fer a annoncé que le service postal via l'intercolonial sera modifié.

Le premier ministre a annoncé que les cultivateurs pourront acheter de la ficelle à leur jusqu'à 20 mars.

Sir Wilfrid Laurier répond à M. Taylor qu'il sera tenu de s'occuper d'élever un monument à l'anniversaire des Canadiens tués en Afrique quand la guerre sera terminée.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

M. Bourassa attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. Goshen dans la Chambre des Communes anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire.

PARLEMENT DE QUEBEC

L'impression de la "Gazette Officielle" — Le bill de Montréal — Interpellations

(Service spécial de "La Patrie") Québec, 1er.

La séance commence à 3 heures et demie.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois: Loi amendement l'article 237 du code de procédure civile. Loi concernant la qualification des membres du Conseil législatif.

INTERPELLATIONS

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Robitoux dit que le montant payé à l'imprimeur pour l'impression de la "Gazette Officielle" est de \$8,949.61 pour 1897-98, de \$7,507.82 pour 1898-99 et de \$7,507.82 pour 1899-1900.

En réponse à l'honorable M. Nantel, l'honorable M. Robitoux dit qu'il y a 98 sociétés d'agriculture qui ont touché l'allocation du gouvernement en 1899.

Le nombre de membres dans ces sociétés est de 15,514 membres.

Le montant versé par ces membres pour ces sociétés est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

Le montant de ce dépôt est de \$21,030.92 et le montant que souscrivent les membres aux cercles agricoles est de \$46,711.57.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. Marchand dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadienne" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial.

COUR D'ASSISES

Verdicts d'accusation fondée rapportés par le jury

A 3.30 hrs. hier après-midi, les grands jurés ont rapporté un verdict d'accusation bien fondé contre les accusés suivants: James Baxter, Ferdinand Lemieux et J. J. Herbert, conspiration, true bill; Albert Choquet, true bill; Robert, Inskip, vol, true bill; Philémon Doherty, vol, true bill; Marie Louise Leonard, papeterie, true bill; Clara Wood, Mary Smithers et Mary Agnes Keston, conspiration, true bill; Victor MacLachlan, true bill; Charles Smith, John Smith et Charles Lennox, tentative de meurtre, true bill; Paul Labrie et Marie Labrie inceste, true bill; Eugène Bonnet, vol avec effraction, true bill; Albert Côté-Mars, vol, true bill.

James Baxter, Ferdinand Lemieux et J. J. Herbert sont ensuite appelés à la barre; mais M. Greenhalgh, l'avocat de Baxter et Lemieux, demande un délai afin d'avoir le temps d'étudier l'acte d'accusation. La cour se rend à cette demande. Quant à Herbert, il a plaidé coupable et recevra sa sentence plus tard.

Le grand jury a rapporté un no bill dans le cas de Polo Christopher, accusé de rapine.

Tous les accusés ci-haut nommés ont plaidé non coupables, et pour la plupart, subiront leur procès la semaine prochaine.

Ce matin, on commence le procès de Paul et Marie Labrie, accusés d'inceste.

PARC SOHMER

Programme choisi dimanche prochain au Parc Sohmer. 6 2

L'ANEMIE

Combien de victimes fait ce mal terrible de la jeunesse et des populations de nos grandes villes, ce fléau du sexe féminin et de l'enfance. C'est incroyable. Toutes les femmes souffrent et trop souvent elles tiennent cachée la cause de leurs souffrances. Les Tablettes Royales du docteur Rollins sont le vrai spécifique pour guérir ou prévenir les causes générales de l'appauvrissement du sang: elles sont excellentes pour les tempéraments nerveux et lymphatiques et sont d'un précieux secours quand les mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité, l'âge critique, la mauvaise nourriture, le manque d'appétit, les appartements insalubres, la croissance, le rachitisme ont nui à votre constitution.

Les Tablettes Royales soulagent, fortifient, guérissent. Elles font le sang pur et abondant.

En vente à raison de 50 cts la boîte, 6 boîtes pour \$2.50, par la Compagnie Châpeau, 70, rue St-Denis, Boîte à la Poste No 974, Montréal.

Le docteur vient chez lui, ses visites faites. Son fils pour se prévaloir dans ses lettres d'adresse au docteur.

Alors, s'adressant à sa fille: — Tu vois, Zette, dit le docteur, comme un père est plus gentil que toi pour son papa.

— Oui, répond Zette, mais c'est que moi je n'ai pas renversé la pendule de ton cabinet.

LA CURE DU DR ROUBY

Opère sans danger contre le rhumatisme

Les personnes souffrantes témoignent en sa faveur.

L'ami Saucier, rue St-Hubert, Eugène Desnoyers, 670 rue St-Denis; M. Noël, Pannocci, E. O.

Chez tous les pharmaciens à 50 cts.

Timbres américains à vendre au Bureau de "La Patrie".

Sur le point de se fixer dans une petite ville de province dont on lui a vanté la salubrité, un Parisien se rend chez un habitant du pays.

— Est-il vrai, demandait-il, que l'on meurt très peu dans ce pays?

— Oui, monsieur, c'est à peu près comme ailleurs, jamais plus d'une fois!

INCENDIE

Le feu aux ateliers du gaz — Dangers d'explosion évités

Hier soir, vers 7 heures, le signal d'alarme No 95 appela les pompes aux ateliers de la Compagnie du Gaz, rue du Port, à Hochelaga. La brigade se rendit immédiatement sur les lieux et fut suivie des détachements du centre et du nord de la ville.

Le chef Benoit et les sous-chefs Dubois et St-Pierre dirigeaient les travaux des pompiers. Les flammes s'élevaient très haut dans le ciel et éclairaient tout le quartier, pendant que la tempête de neige continuait à faire rage et entravait l'œuvre des sauveteurs.

Des que le feu s'est déclaré la compagnie fit fermer les réservoirs à gaz haut de 85 pieds pour éviter tout danger d'explosion, qui eût été formidable. Les bâtiments situés autour de ces réservoirs furent complètement détruits.

Le président de la compagnie, M. Herbert Holt, se rendit sur les lieux du sinistre où que le service de la distribution du gaz ne sera pas affecté par cet incendie.

Les dégâts sont estimés à 6,000 piastres et sont couverts par une assurance.

Les pompiers ont eu une tâche très difficile en raison de la température et de l'amoncellement de la neige autour des bâtiments incendiés. Il y eut aussi cinq à six pièces à certains endroits et il était très difficile d'y faire manœuvrer les engins et les tuyaux.

Dr LOUIS FRANCHERE, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE 592 rue St-Catherine, Tel. Est 1621 A QUEBEC Québec, 2.

Les présidents de toutes les sociétés nationales de Québec se sont réunis, mercredi, au bureau du maire, sous la présidence de M. James Lemoine, et se sont entendus sur la rédaction d'un mémoire qui ils ont décidé de présenter au gouvernement fédéral pour lui démontrer l'importance de conserver les plaines d'Abraham comme propriété nationale.

Le mémoire a été chargé de présenter ses mémoires à Sir Wilfrid Laurier. Il lui est impossible de se rendre à Ottawa, M. P. B. Casgrain le remplacera. La rédaction du mémoire a été confiée à un comité composé de messieurs John Shaw, P. B. Casgrain, Thos. Davidson, A. Malouin, Sir James Lemoine et W. H. Wiggs.

Une assemblée du comité du fonds patriotique a eu lieu hier au bureau du lieutenant-gouverneur au Parlement. Il a été décidé d'adopter un personnel de ce comité, pour lui donner toute l'efficacité nécessaire, tous les maires des villes et villages de la province de Québec.

On a commencé à recueillir des souscriptions par toute la province.

VICTIME DU TRAMWAY

T. D. McCuaig, 960 rue St-Hubert, a été frappé par un tramway vers 4 heures hier après-midi. A l'épaule droite des rues St-Denis et Mont-Royal. C'est en voulant traverser la voie immédiatement après le passage d'un tramway que M. McCuaig a été frappé par un autre, char allant en sens inverse. Il a été transporté par l'ambulance à l'hôpital Notre-Dame où les médecins ont constaté qu'il souffrait de blessures peu graves.

OBITUAIRE

Mme Wall, veuve du capitaine William Wall, des Carabiniers du Grand-Trois, est morte, mercredi, à Lachine. Les funérailles auront lieu samedi à l'église Ste-Anne.

ASSEMBLEE REMISE

L'assemblée de l'Association des épiciers, convoquée hier, n'a pu se tenir, faute de quorum. Elle est remise à jeudi prochain.

DENTISTE

Dr A. Brosseau, dentiste, 7 rue St-Laurent, Montréal.

Le Remède de la Nature pour la Constipation Hun

LA PATRIE  
 MONTREAL, 2 MARS 1900.  
 LES JOURNAUX SONT TROP TAXES

Ainsi que nous l'avons annoncé l'autre jour, le papier vient de subir une hausse de 25 pour cent. D'autre part, les droits imposés par le département des postes sur la circulation des journaux, qui étaient de un quart de sou par livre, durant la période écoulée entre le premier janvier 1899 et le 1er juillet 1899, ont été portés à un demi-sou par livre depuis le 1er juillet 1899.

Les journaux se trouvent doublement frappés et la presse française de la province de Québec se ressent plus fortement que les organes d'Ontario de l'augmentation du quart de sou qui lui a infligé M. Mulock, attendu que la clientèle canadienne-française se recrute dans toutes les parties de l'Amérique du Nord, dans l'ouest américain et dans l'ouest canadien, dans la Nouvelle-Angleterre, dans l'Ontario et les Provinces maritimes, tandis que dans la province voisine les journaux font les neuf dixièmes de leurs affaires chez eux, dans les limites de l'Ontario, et comme ils jouissent d'une exemption de frais de poste dans un rayon de 6 milles, la plupart des journaux de ces provinces se trouvent à ne presque rien payer.

Pour donner à nos lecteurs une idée de ce qu'est la taxe sur les journaux, nous dirons que le département des postes a perçu des journaux de Montréal seulement, en douze mois, l'énorme somme de \$50,000.

Quand la mesure créant ce nouvel impôt a été soumise au Parlement, certaines représentations justes et légitimes furent faites au gouvernement. On ne se raissa à aucune protestation sérieuse, parce qu'on arriva à se convaincre que M. Mulock se contenterait d'un droit de un quart de sou. Déçu, amèrement déçu dans leurs calculs, les propriétaires de journaux se sont rendus auprès de M. Mulock pour faire valoir leurs revendications, mais cette démarche ne promet pas d'avoir un effet considérable et tout semble indiquer que le lourd impôt restera ce qu'il est.

En face de droit exorbitant et de la hausse de 25 p.c. sur le papier il pourrait bien arriver que les propriétaires de journaux se rabatissent sur le public, soit en augmentant les taux d'abonnement, soit en lui donnant des organes moins complets.

Le gouvernement Laurier est un gouvernement d'affaires. Or, c'est une question d'affaires que nous mettons devant ses yeux aujourd'hui en lui demandant de remettre à l'étude la question de l'impôt d'un demi-sou par livre sur les journaux et de voir s'il ne serait pas possible de l'abaisser à un quart de sou.

Le "Hamilton Times", va plus loin que nous. Il demande à M. Laurier et à ses collègues de faire disparaître du tarif le droit de 25 p.c. imposé sur le papier étranger, afin de permettre aux éditeurs de se procurer du papier aux Etats-Unis à meilleur marché que les prix que va fixer le "combine" canadien.

Cette question, intéressant la presse et le public de tout le pays, mérite d'être sérieusement étudiée par nos amis d'Ontario.

ONTARIO ET QUEBEC

La province d'Ontario est considérée avec raison comme une province prospère. Si nous comparons sa position à la nôtre, la comparaison lui paraît-elle aussi favorable en réalité qu'elle peut le paraître à première vue? On dit qu'Ontario n'a pas de dette publique. C'est là une erreur. Le gouvernement d'Ontario n'est guère endetté, c'est vrai; mais la dette des municipalités, des townships et des comtés de cette même province se chiffre à la somme énorme de \$25,000,000.

C'est à peu près le montant de notre dette gouvernementale actuelle. Or nos municipalités ne sont pas endettées, toutes leurs dettes conjointes ne s'élèvent qu'à au-delà d'un million. Il est bien entendu que cela ne comprend pas la dette des cités et des villes. Sur ce dernier point, d'ailleurs, notre position est beaucoup plus encourageante que celle des villes ontariennes.

C'est-à-dire qu'en somme l'Ontario est aussi endetté que Québec.

LE GOUVERNEMENT A BIEN FAIT

Le "Sun" de Toronto déclare que les raisons données par M. Laurier l'autre jour à la Chambre justifiaient amplement le renvoi du général Hutton.

Le gouvernement est responsable au Parlement et au peuple de l'administration des affaires publiques et si un fonctionnaire prend sur lui d'ignorer les instructions qu'il reçoit de l'autorité compétente ou de vouloir tout mener à sa guise, il n'est que juste de se dispenser de ses services.

C'est ce qu'a fait et bien fait le gouvernement Laurier vis-à-vis le général Hutton.

Ce général s'imaginait que ses galons et son épée le mettaient au-dessus du pouvoir civil et il en était rendu à vouloir tracer une ligne de conduite au ministre.

M. Hutton a appris que cela ne se passe pas comme cela dans les pays de régime parlementaire et de gouvernement responsable.

LES FANATIQUES DU "STAR" SONT CONTENTS

Les gens du "Star" savaient hier que les étudiants de McGill et les excités de toutes sortes, qui formaient la cohue turbulente que tout le monde a vue, étaient allés commettre des outrages aux bureaux de trois journaux français de la rue St-Jacques, qu'ils étaient allés jusqu'à l'Université Laval pour en forcer les portes, qu'ils avaient insulté le drapeau de la France, qu'ils s'étaient livrés à des actes disgracieux et absolument insultants pour les Canadiens-français et cependant voici comment ce journal fanatique a apprécié hier soir ces excès: "McGILL STUDENTS GIVE A PRACTICAL DEMONSTRATION OF THEIR LOYALTY."

Ce qui veut dire que les étudiants de McGill ont donné une forme pratique à la démonstration de leur loyauté.

Serait-ce pour s'attirer de nouveaux compliments du "Star" que la même tourbe, avinée, sans doute, s'est reportée hier à l'Université Laval pour y briser les fenêtres et s'y livrer à un assaut de sauvages?

Les Canadiens-français finiront peut-être par comprendre que le "Star" est un journal qu'ils ne devraient plus patronner.

UNE NOTE DU "HERALD"

Il convient de mettre en regard du compliment du "Star" aux fanatiques qui nous ont insultés hier, la note de désapprobation qu'a publiée le "Herald".

Le "Herald" est un journal à l'esprit autrement juste et libéral que le détestable feuille de Hugh Graham. En voici la preuve:

"Il n'y a rien pour atténuer l'action de la foule (meut) qui, de manière à nous avoir insultés, ont allé commettre des outrages aux bureaux de la "Patrie" et de la "Presse". Nous n'avons pas le moindre doute que nos confrères canadiens-français comprennent que cette manifestation ne représente en aucune façon le sentiment de la population de langue anglaise de notre ville. Cette regrettable affaire a été l'œuvre de quelques irresponsables, qui n'ont aucunement prévu les conséquences de leurs actes, qui n'ont eu la moindre conception du danger qu'il y a à provoquer des préjugés de race dans une ville comme Montréal, où deux races vivent ensemble et où l'allumage d'un incendiaire peut allumer facilement un feu qui sera difficile à éteindre.

C'est le privilège d'un citoyen britannique d'arborer ou de ne pas arborer son drapeau et il est absolument condamnable, chez un groupe d'hommes se disant loyaux, de vouloir intervenir pour gêner l'exercice de cette liberté."

INDIGNATION LEGITIME

Un de nos reporters, M. Alfred Marchand, a passé la nuit au cachot pour avoir voulu protéger notre propriété, hier soir.

M. Marchand s'est peut-être servi d'un langage quelque peu acerbe, devant le président de la commission de police, mais celui-ci aurait dû prendre en considération que notre établissement avait été envahi et saqué dans la matinée et que tout le personnel était en proie à une indignation légitime.

Comme il était bruit que la "Patrie" devait être attaquée hier soir, plusieurs de nos amis et de nos employés s'étaient réunis en face de nos bureaux pour guetter et M. Marchand était du nombre.

Il aurait mieux valu faire plus de zèle contre les manifestants de McGill que contre un reporter qui exprimait, pour ainsi dire chez lui, ses sentiments indignés à leur sujet.

UNE INTERPELLATION DE SIR CHARLES

Sir Charles Tupper a fait une interpellation, hier soir, au Parlement d'Ottawa pour demander au gouvernement s'il était vrai qu'on avait refusé d'arborer le drapeau anglais à l'Hôtel des Postes à Montréal, à l'occasion de la délivrance de Lady-smith.

Or, la vérité est que le pavillon britannique a flotté toute la journée hier à notre Hôtel des Postes.

Cette interpellation a dû être faite à dessein pour semer dans l'esprit de la population anglaise qu'à Montréal, un ancien député libéral français, un ancien partisan de M. Laurier, a commis un acte de déloyauté. Elle est réduite à néant par les faits, mais il reste toujours quelque chose de ces clamours de soupçons, dans l'esprit d'une population d'avance préjugée contre nous.

Le fanatisme est actuellement la seule politique de sir Charles Tupper et de son parti.

L'"Ouest Canadien" d'Edmonton, annonce qu'il suspend sa publication.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé hier un surplus de \$14,000.

Le Witness exprime l'opinion que ce n'est pas par des scènes disgracieuses comme celle d'hier que les Anglais peuvent espérer faire efficacement au Canada, la grande œuvre tendant à la consolidation de l'empire.

Le pape Léon XIII est entré aujourd'hui, dans sa quatre-vingt-onzième année d'existence et demain, le Saint-Pontife aura clos la vingt-deuxième année de son pontificat.

A cette occasion, tous les catholiques lui adressent leurs vœux les plus sincères.

BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Notre petit article d'hier sur les bibliothèques publiques paraît avoir été mal interprété par certains esprits que nous savons bien intentionnés. Il y a 364 bibliothèques publiques dans l'Ontario, mais cherchez-en dans la province de Québec, disions-nous; il n'y en a pas à Montréal.

Or, quand nous disions qu'il n'y a pas de bibliothèques à Montréal, nous voulions affirmer que la municipalité n'a pas jugé à propos de dépenser un sou pour mettre gratuitement des livres à la portée des citoyens. Nous savons parfaitement qu'il existe des bibliothèques ayant le caractère public, au Cercle Ville-Marie, au Gesù, etc., et nous savons même qu'elles font beaucoup de bien.

Mais notre article d'hier signifiait que l'Etat, que le pouvoir civil, que l'autorité municipale faisait beaucoup pour répandre le livre, c'est-à-dire l'instruction, dans l'Ontario, et que l'Etat, que le pouvoir civil, que l'autorité municipale ne faisait rien chez nous dans le même sens.

L'AFFAIRE DUSSAULT

L'édition française du "Star" cherche à faire un scandale de l'affaire Dussault.

C'est peine perdue, car les faits eux-mêmes se chargent de détruire les diatribes de nos adversaires.

Sous le ministère Mercier, le secrétaire provincial avait délégué à M. Jos Dussault, imprimeur, à Québec, une lettre de crédit, couvrant la dette du gouvernement provincial envers cet industriel.

Cette lettre de crédit fut escamotée par l'imprimeur Dussault et lui servit à garantir certains fournisseurs.

Du jour de l'escamote de la lettre à celui de l'échec, des événements graves se passèrent. Un lieutenant-gouverneur autocrate, cassa son premier ministre, faisait violence à la province et à la constitution et installait au pouvoir un ministre conservateur.

La fortune de l'imprimeur Dussault souffrit le contre-coup de ces malheureux événements. Frappé en même temps dans son crédit et dans sa clientèle, l'imprimeur Dussault était accablé à la banqueroute.

Mis en faillite, le malheureux industriel fit attaquer le gouvernement et les procès commencèrent et finalement les tribunaux décidèrent que Dussault était aussi avancé que le légendaire La Châtre, et ne possédait qu'un billet ne valant guère plus qu'un chiffon quelconque ramassé dans le ruisseau.

Toutefois, les magistrats reconnaissent qu'il serait abusif pour le gouvernement d'user complètement de son droit et de refuser de payer les tiers qui avaient avancé l'argent et marchandises à l'imprimeur Dussault.

Le gouvernement conservateur s'empresse de payer les dettes dues par Dussault à des fournisseurs conservateurs.

La sollicitude de ce bon gouvernement dont l'hon. L. P. Pelletier était un des plus beaux ornements, une des principales lumières, était extrême, elle s'étendait à tous les créanciers bleus de Dussault, mais s'arrêtait à net aux libéraux qui présentaient en vain factures et billets.

C'est le droit de satisfaire nos créanciers que le gouvernement Marchand sollicite de la chambre dans le fameux article 8.

Quel scandale peut-il y avoir là-dedans? Il s'agit tout simplement d'une question de justice.

LA CRISE EN COLOMBIE

Les dépêches de Victoria nous disent que l'ancien parti ministériel a accepté la démission de M. Scouler, et a choisi M. Cotton comme successeur. On a été prononcé aussi contre l'introduction de la politique fédérale dans l'arène provinciale.

La Chambre a voté hier, à l'unanimité, nous une voix, une motion de non confiance en Joe Martin, qui vient d'être choisi pour former un cabinet. Lorsque le lieutenant-gouverneur Melrose est arrivé pour protéger les Chambres, les députés ont quitté la salle et Joe Martin est resté seul pour écouter le discours que le lieutenant-gouverneur a lu au milieu des hautes des galeries.

Comme on le voit, la situation est assez corsée à la Colombie Anglaise.

LA POLICE SANITAIRE

M. le rédacteur, La police sanitaire recevant maintenant un meilleur traitement — ce qui n'est que juste — doit faire en sorte de nous donner un service plus efficace. Il y a dans ce corps de police des hommes incompétents et un manque de direction qu'on déplore. Pourquoi n'entreprenez-vous pas une campagne pour faire réformer cette brigade de police? Ils ne sont qu'une vingtaine, et il dit y avoir moyen de trouver vingt hommes qualifiés pour faire d'excellents constables sanitaires.

UN ELECTEUR D'HOCHELAGA Montréal, 1er mars.

ENRAYEZ LE MAL

L'appauvrissement du sang cause les plus graves désordres en troublant les conditions de la vie, en diminuant les phénomènes de la nutrition et en altérant bientôt la santé en général. Ces altérations se traduisent par des troubles fonctionnels de tous les organes qui forment les plus fortes constitutions locales.

En deux mots l'appauvrissement du sang, c'est l'anémie, la chlorose qui conduisent à la tuberculose pulmonaire, à la consommation, à la mort. Il faut de suite réagir contre le mal en prenant les Tablettes Royales du docteur Rolles, le grand spécifique dans les maladies du sang et souveraines dans les cas de chlorose ou d'anémie. On peut acheter les Tablettes dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50 cents la boîte, 6 boîtes pour \$2.50 par la Compagnie Chimique Royale, Boîte à la poste, No 974, Montréal.

L'ACADEMIE FRANCAISE

Paul Hervieu et Emile Faguet, sont les deux nouveaux "Immortels"

L'Académie française a procédé, la semaine dernière, à une double élection, en remplacement de MM. Edouard Pailleron et Victor Cherbuliez, décedés. Trente-trois membres ont pris part aux deux élections.

Étaient présents: M. Legouvé, qui vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année, auquel son état de santé n'a pas permis de prendre part au scrutin; Mgr Perraud, Emile Ollivier, Bertrand et Pierre Loti. Les scrutins ont donné les résultats suivants:

Pasteur de M. Edouard Pailleron. Voixants 33. — Majorité absolue 17. Ont obtenu: 1er tour 2e tour

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes Paul Hervieu (15, 16, 17), Emile Faguet (14, 18), René Bazin (10, 11), Porto-Riche (9, 4), Jean Aicard (00, 00), Le Roy de Kérampou (00, 00, 00), Cattet, publ. (00, 00, 00), Buletins blancs (00, 1, 00).

En conséquence, au troisième tour, M. Paul Hervieu ayant obtenu 17 voix est proclamé élu. Cherbuliez, Voixants 33. — Majorité absolue 17. Ont obtenu: 1er tour 2e tour

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes Emile Faguet (14, 18), René Bazin (10, 11), Porto-Riche (9, 4), Jean Aicard (00, 00), Cattet (00, 00), Emile Faguet (14, 18).

A la suite du deuxième tour, M. Emile Faguet a été proclamé élu.

Le successeur de Pailleron à l'Académie française, M. Paul Hervieu, est un des maîtres du théâtre contemporain. Il se distingue aussi dans la littérature présente par la particularité de son talent de romancier. C'est comme romancier qu'il a débuté dans les lettres et c'est dans ses romans qu'on a d'abord pu constater ses qualités d'observation précise et nettes jusqu'à la dureté, le progrès d'une ironie poignante jusqu'à l'amertume du moraliste, la violence d'une logique impitoyable jusqu'à la brutalité. Au théâtre, où s'est encore accrue sa subtilité d'analyse, il s'est fait, en ces derniers temps, le censeur métré de la société moderne, de ses lois et de ses mœurs.

M. Paul Hervieu est né à Noilly, le 2 septembre, 1857. Après de brillantes études au lycée Condorcet, et à l'École de droit, il se tourna vers la diplomatie. Il fut attaché au cabinet de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, eut nommé en 1881 attaché à la légation de France au Mexique. Mais il ne put se décider à quitter Paris, désmissionna brusquement et se consacra à la littérature. Ses débuts dans les journaux parisiens furent très remarqués et ses premiers romans obtin-

rent un vif succès: "Diogène le Chien", la "Bêtise parisienne", "L'Alpe homicide", les "Yeux bleus et les Yeux verts", "Pierres par eux-mêmes", "L'Armature". Puis, il se tourna vers le théâtre et n'y réussit avec une rare maîtrise, parmi les meilleurs auteurs dramatiques de ce temps. Les "Paroles retenties", les "Tonnelles", la "Loi, de l'Homme", aujourd'hui au répertoire de la Comédie-Française, sont des œuvres puissantes pour lesquelles la célébrité ne s'est pas fait attendre.

Le successeur de Cherbuliez à l'Académie française, M. Emile Faguet, est un critique admirable. L'abondance et la facilité de son érudition, l'agrément de son style ingénieux, l'impartialité de son esprit avisé, le plaisir qu'il prend à juger les hommes, leurs idées et leurs œuvres, font de lui l'écrivain le plus nourri et le guide le plus sûr. Professeur et critique, comme Sarcey, il aime par-dessus tout l'histoire littéraire dont il a écrit nombre de chapitres d'une plume magistrale. Il est quelque peu parent de Rivarol et de Taine et se distingue par un dédain proclamé pour l'œuvre de Balzac, qui, cependant nous a légués le plus riche magasin de documents que nous possédions sur l'humanité.

M. Emile Faguet est né à la Rochelle le 17 décembre 1847. Il entra à l'École normale supérieure à vingt ans, et après avoir obtenu son diplôme d'agrégé des lettres et de docteur ès-lettres, il professa pendant longtemps, en province d'abord, à la Rochelle et à Bordeaux, à Paris ensuite, à Charlemagne, à Janson et à Condorcet, à la Sorbonne enfin, où il a succédé à Lémont dans la chaire de littérature française. Chroniqueur diers, plusieurs journaux, boulevardiers, essaya dans plusieurs revues graves, directeur d'une publication de classes populaires, il a écrit, avec une fécondité surprenante, une longue suite de volumes sur les "Politiques" et les "Moralistes", sur la "Tragédie classique" et le "Drame romantique", sur l'histoire littéraire des quatre derniers siècles. Il a recueilli M. Jules Lemaitre dans le feuilleton dramatique du "Journal des Débats". Le res-de-clausée des "Débats" a une porte de communication avec l'Institut, il n'y a que le pont à traverser.

PARC SOHMER

Magnifique programme dimanche prochain au Parc Sohmer.

HOTEL RIENDEAU — Louis Z. Bonville, Deschambault; Cléopha Auger, Lévis; G. E. Leonard, P. Labelle, Ste-Rose; G. Leroux, E. Boivin, G. Lalonde, Gesteau de Lac; A. Dubois, G. Normandin, G. Gosselin, J. P. Cloutier, Beauharnois; A. Prévoist, A. Robitaille, A. D. Bédou, Ste-Genève; G. H. Guibert, Magog; J. A. Simard, St-Jean; J. H. Legris, Louiseville; M. et Mlle J. Douville, Lachetrotière.

JOS. LAMARCHE  
 ENTREPRENEUR  
 Appareils de chauffage  
 VAPEUR ET EAU CHAUDE  
 PLOMBAGE SANITAIRE GARANTI  
 COUVERTURES EN ARDOISE, CUIVRE,  
 TOLE GALVANISEE.  
 Les contrats sont exécutés avec soin et diligence.  
 Réparations de tous genres exécutées promptement.  
 1465, RUE NOTRE-DAME  
 Téléphone Main 1855 S.jao

Enseignes Sur Bois, Toile, Coton, Broche, Carte d'Annonce, Etc., Etc.  
 Durure sur Verre Lettres en Bois Découpées  
 THEO. DAVID  
 Peintre-Décorateur  
 500<sup>e</sup> Rue Craig Tél. Bell Main - 2380  
 3ème porte de la rue Saint-Laurent.

LINIMENT GENEAU  
 VER SOLITAIRE  
 GLOEULES SECRETAN

BERNIER & WEST  
 Angle des rues Ste-Catherine et Université.  
 OFFRES SPECIALES POUR SAMEDI  
 COSTUMES!  
 Beaux Costumes en Serge (Gilet et Jupe), 5 différentes nuances, valant \$10.00 pour..... \$5.00  
 Splendides Costumes en homespun (Gilet et Jupe), valant de \$15.00 à \$18.00 pour..... \$7.50  
 Chapeaux Prêts à Mettre  
 Chapeaux de Feutre prêts à mettre, légèrement endomm., valant \$1.50 à \$4.50 chacun. Votre choix à 50c  
 Rideaux en Dentelle  
 Splendide assortiment de Rideaux en Dentelle, des Nouvelles Marchandises, à 50 p. c. d'Escompte.  
 BRODERIE  
 Nous venons de recevoir notre nouvelle importation de Broderie du Printemps, et nous l'offrirons immédiatement en Vente à un Escompte de 50 p. c. Rappelez-vous que ce sont des Marchandises de première classe dont les prix varient de 50c à \$1.00 la verge.  
 Articles de Fantaisie  
 Nous vendrons tous nos Paniers de Fantaisie, Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Vases, etc., à 50 p. c. d'Escompte.  
 Magasin ouvert jusqu'à 10 heures p. m.  
 Bernier & West,  
 Angle des rues Sainte-Catherine et Université.

HOTEL DE VILLE

LA VOIRIE

La traverse de Longueuil—La compagnie des tramways—L'enlèvement de la neige.

Malgré le demi-congé accordé par son honneur le maire aux employés municipaux, à la suite de la visite des étudiants du McGill, les comités convoqués ont séjourné comme d'habitude.

Le président Martineau et les échevins de la commission des Chemins ont tenu leur réunion à 3 heures.

M. Bumbay, échevin d'Hochelega, se présente devant le comité et demande que les rues Desery et St-Amand, qui sont situées dans la circonscription, soient pavées en asphalte sur le crédit du fonds d'emprunt pour les travaux permanents.

Le conseil municipal de Longueuil a envoyé une délégation, composée de MM. J. A. Garépy, directeur des finances et de Damase Brisette, président des chemins, pour entretenir le comité de la traverse sur le fleuve St-Laurent.

M. Garépy donne des explications pour justifier l'établissement d'une deuxième traverse et demande que la ville de Montréal contribue pour les frais.

Le président Martineau fait observer aux délégués que la municipalité de Longueuil s'adresse un peu tardivement au comité des chemins.

Le service de la compagnie des tramways ne donne rien de satisfaisant. Il résulte du relevé qu'il a été fait par les inspecteurs de la ville que le service n'est pas conforme aux stipulations du contrat.

Le département des chemins n'a plus d'argent disponible pour l'enlèvement de la neige. La compagnie des tramways a refusé de faire un nouveau versement, sous le prétexte qu'il y avait en caisse une somme de 7,000 piastres.

DOMINION ALLIANCE

Election des officiers

La succursale provinciale de la Dominion Alliance a eu sa vingt-troisième assemblée annuelle hier, au N.M.C.A. J. R. Dougall, président, avait à ses côtés le Rév. John McKillop, le Rév. D. S. Hamilton, M. J. H. Ross, le Dr J. A. Bazin, W. A. Cayford, Mrs. Doolittle, Mrs. Thomson, Hugh Becham, Jos. Todd, Mme May Piché, Mme L. Bond, etc.

Le trésorier, dans son rapport annuel, a annoncé que les recettes totales ont été de \$157.06.

On procède ensuite à l'élection des officiers qui donne le résultat suivant : major E. L. Bond, président conjoint avec M. J. R. Dougall.

M. Bond remplace donc M. E. Jewell, de East Farnham, qui est mort. Le Rév. M. McKillop a été élu secrétaire.

Le rapport a été adopté. Il y a eu plusieurs discours importants par M. Seth P. Lort, le Rév. John McKillop et plusieurs autres.

Un vote de remerciements a été accordé au comité de direction.

LE FOIE ET LES ROGNONS SONT-ILS MALADES ?

Souffrez-vous de dyspepsie, constipation, mal de tête, manque absolu d'appétit, vomissements après les repas, sommeil agité, idées sombres et mélancoliques ? Faites usage à l'instant du grand remède combiné, le "Strop Végétal de Viel" et les "Pilules Végétales de Viel."

Safety Pockets

INTERESSE LES DAMES SANS CONTREDIT

Vous ne tenez-vous plus, si vous prenez du BAUME RHUMAL, le meilleur spécifique dans le monde entier. 6-2

COMITE DU FEU

Le clocher de l'église St-Pierre — Eclairage du cadran de l'horloge — Un dépôt de pétrole dangereux — Nouvelles stations de pompes.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président Hart souleva les travaux de l'ordre du jour de la séance et fait entrer une délégation de citoyens du quartier Ste-Marie - Ouest, conduit par l'échevin Martineau.

Depuis 1891, la cité avait consacré le plus grand bien des habitants de Ste-Marie et des quartiers voisins, à éclairer le cadran de l'horloge St-Pierre.

En présence de cette augmentation de la population, les habitants du quartier réclament et la délégation prie le comité de prendre à sa charge l'éclairage du clocher.

Le Père Cornélius, des Oblats, confirme les explications de M. Martineau et dit qu'il s'agit d'une question d'intérêt public. Il ne peut s'expliquer pourquoi le nouvel appareil, qui devait être plus économique que l'ancien, dépense davantage.

M. Chaussé, échevin du quartier, soutient la réclamation des habitants et fait observer que le comité pourrait prélever la somme nécessaire sur les crédits des travaux permanents.

L'échevin Lamerche parle dans le même sens et dit qu'il s'agit d'un éclairage public puisque la ville le paie depuis dix ans.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de M. E. Cavanagh & Co pour établir un dépôt d'huile à pétrole sur le bassin du canal, rue Wellington.

M. A. W. P. Buckman parle au nom de la Dominion Coal Co, située dans le voisinage et demande au comité de refuser la permission d'élever une construction dangereuse.

A la suite des explications données aux échevins, le comité décide d'étudier la question et de nommer une sous-commission pour examiner le terrain et les plans proposés.

Ces stations seront comprises dans la liste des travaux permanents réclamés sur les crédits affectés à ce chapitre.

Avant de lever la séance, le comité examine un nouvel appareil très ingénieux pour remplacer les lances et jets d'eau. On fera l'expérience de cet instrument et le chef Benoit fera un rapport au comité.

THEATRE DES VARIETES

La semaine prochaine, on donnera au Théâtre des Variétés un très joli drame de la composition de A. D'Emery, le célèbre dramaturge, ainsi la "Duchesse de Marsan" sera en genre tout à fait nouveau pour les habitués de ce charmant lieu d'amusement.

Ce drame a été répété avec un très grand succès sur scène sera très intéressant par des décors nouveaux ont été faits spécialement pour ce drame.

La distribution est très forte, les costumes seront magnifiques; en un mot il n'y aura rien de négligé pour faire de la "Duchesse de Marsan" un véritable succès artistique, et ceux qui aiment le bon théâtre peuvent être certains de passer une agréable soirée.

Allons, que les Canadiens-français se donnent rendez-vous au Théâtre des Variétés.

PARC SOHMER

Programme choisi dimanche prochain au Parc Sohmer. 6-7

CONSEILS DE COMITE

Deux opinions en faveur de leur maintien et une contre

Suivent deux autres opinions sur le projet de loi de M. Blanchard, député de Verchères : M. H. LEFEBVRE

Monsieur, Je viens de lire dans votre numéro du 24, quelques lettres au sujet des conseils de comités que quelques personnes voudraient supprimer.

L'an dernier, à pareille époque, j'ai déjà protesté contre ce projet. (Voir le "Cultivateur" fin de janvier 99 ou le 27 février 1900.)

Je voudrais que les conseils de comités puissent classer certains chemins et les considérer d'intérêt général.

Avec la législation actuelle aucune municipalité ne peut agir sur les chemins, ce qui est un grand inconvénient.

H. LEFEBVRE, Maire des Cantons d'Hartwell et Preston.

M. A. SEGUN, Saint-Eustache, 1er mars 1900.

Monsieur, Je suis heureux de vous faire connaître mon opinion sur le projet, maintenant devant les chambres de Québec, pour l'abolition des conseils de comités.

Quand je considère les services que le conseil de nos municipalités rurales, je suis fermement convaincu que les conseils de comités doivent être maintenus.

Un conseil de comités est plus en état de rendre justice sur des appels des règlements ou des résolutions des conseils locaux, qu'un juge de la cour supérieure ou de la cour de circuit.

Pour rendre un jugement équitable sur ces questions, nous nous faisons un devoir, le préfet et les maires d'aller visiter nous-mêmes, les ponts, cours d'eau, etc., ou autres travaux de détail, et nous faisons des précautions telles qu'aucun juge ne pourrait en faire autant.

Les dépenses d'un conseil de comités peuvent être limitées à cent cinquante piastres ou deux cents piastres par année.

Ces dépenses doivent être contrôlées par le conseil de comités et non pas laissées au gré du secrétaire ou d'un institué comme il arrive souvent.

Notre système municipal est bon et avantageux; on l'a déjà bien amélioré et on peut continuer à l'améliorer davantage, avec les années et l'expérience.

Ce qu'il est important de ne jamais négliger, c'est l'économie. Malheureusement, on ne la pratique pas assez, l'économie, et on approuve trop lestement les comptes qui sont présentés par les secrétaires et autres intéressés.

Avec considération, Votre très humble et dévoué serviteur, A. SEGUN.

Maire de la paroisse de Saint-Eustache et préfet du comté des Deux-Montagnes.

M. MARCEL LIBERSANT, Ste-Geneviève, 28 fév. 1900.

Monsieur, Je suis pour l'abolition des conseils de comités, parce que la vente des terrains, pour taxes, pourrait aussi facilement être faite par les conseils locaux.

Les incidents entre municipalités pourraient être réglés par des délégués, comme cela se pratique aujourd'hui pour les conseils de comités, mais avec décision finale, parce que ces délégués sont toujours plus au fait des questions que l'importe quel tribunal, et ainsi de suite pour différents autres cas.

De cette manière, beaucoup de dépenses inutiles seraient exemptées et les cultivateurs ne s'en trouveraient que mieux.

MARCEL LIBERSANT, Maire de Ste-Geneviève et préfet du comté de Jacques-Cartier.

LA COQUELUCHE

Ne peut être guérie en un jour, mais le traitement par des décoctions nouvelles ont été faits spécialement pour ce drame.

Quand vos enfants ont la coqueluche, il ne faut pas désespérer complètement. Le Liniment au Menthol de Griffiths est reconnu par des centaines de médecins comme le meilleur remède qui ait jamais été essayé pour la coqueluche.

L'ACTINOMYCOSE

L'exportation du bétail canadien—Sages mesures prises par le gouvernement—Diminution des cas d'infection.

Dans sa sollicitude pour l'agriculture et l'élevage du bétail, le ministre de l'Agriculture a pris des mesures énergiques pour éviter que les animaux exportés vivants soient embarqués dans de mauvaises conditions d'hygiène et de santé.

Les des affections répugnantes qui atteignent le bétail est l'actinomycose. C'est une sorte de tumeur qui se développe dans la mâchoire des bœufs et revêt tous les symptômes d'une tumeur sarcomateuse avec tendance à la suppuration.

L'opinion du plus grand nombre admet que l'affection se généralise dans les tissus animaux et envahit la fibre musculaire qui devient impropre à l'alimentation. On craint même que l'affection ne soit inoculable à l'homme.

Le gouvernement interdit formellement l'exportation de bœufs atteints d'actinomycose et exerce à ce sujet une surveillance très active sur les exportations.

Le bureau de santé de la ville de Montréal a souvent reçu, pendant l'année dernière, l'ordre d'examiner des animaux qui présentaient des caractères infectieux.

Sur l'avis du ministre de l'Agriculture, le docteur Laberge, officier de santé, a saisi, pendant les mois d'août, septembre et octobre, dix-huit bœufs atteints d'actinomycose et les a renvoyés d'office à leurs propriétaires avec les frais de retour à leur charge.

Cette mesure énergique a porté ses fruits. Depuis le mois de novembre on n'a pas signalé un seul animal atteint de tumeur sur le marché de Montréal.

A l'ouverture de la navigation, les mêmes mesures seront rigoureusement continuées et on espère arriver, de cette façon, à n'exporter que de superbes animaux qui donneront en Europe, une haute idée de l'élevage canadien.

On ne saurait trop féliciter le gouvernement libéral de sa sollicitude pour notre agriculture et notre élevage.

NOS TRIBUNAUX

Jugement rendu hier. Présent : Hon. juge Taschereau, M. Raymond et Hon. juge Thériault.

Mlle Laura Marcey vs Grand Tronc Ry Co Canada—Jugement renvoyant l'exception en droit avec dépens.

The Bank of Ottawa vs Thomas Kinross et al.—Jugement exparte pour \$38,433.55.

Carrière de Wat et Vir vs L'abbé Constant—Jugement déclarant l'instance périmée.

Hon. juge Teller : J. A. E. Bond vs P. A. L'Éveillé—Jugement déclarant l'instance périmée.

P. D. Bois & Co, et al. fait une demande de rescission à E. A. Gagné.

Les héritiers de Isidore Poirier, au nombre de sept, ont poursuivi la Standard Assurance Company pour \$142 chacun, formant le montant d'un prêt par cette assurance sur la vie de Isidore Poirier, au montant de \$1,000.

Le Standard Assurance Company qui vient d'être condamnée à payer \$1,000 à la mère de feu Isidore Poirier, par un jugement de la cour d'Appel, en appel de ce jugement de la cour supérieure.

MESSAGE DE CHAMBERLAIN

Son admiration pour les soldats Canadiens (Correspondance spéciale) Ottawa, 2- Le Col. Herchmer, commandant du contingent des volontaires à cheval du Nord-Ouest, a envoyé au département de la guerre, par le courrier de ce jour, huit chevaux de ce contingent étaient morts pendant la traversée sur le Pommorangan.

Le gouverneur général a reçu hier après-midi le cablegramme suivant du secrétaire des colonies, Londres, 28 fév. 1900. Sincères félicitations au Canada pour noble fait accompli par les soldats canadiens et leur succès de Roberts. (Signé) CHAMBERLAIN.

RETRAITE DES DAMES

Les dames bienfaitrices de l'œuvre des Sourdes-Muettes, Institut des SS. de la Providence, rue St-Denis, auront leur retraite annuelle, la semaine prochaine. Les exercices s'ouvriront dimanche prochain, le 4, à 3 heures de l'après-midi, dans la chapelle de l'Institut.

CHAPEAUX FASHIONABLES POUR HOMMES

Chez Clavet & Ginchereau, 1437 rue Ste-Catherine. Chapeaux nous, durs, noirs, bruns, gris, toutes les formes, toutes les grandeurs, tous les prix. Magnifiques chapeaux de soie une spécialité. 6-2F

Par-ci Par-la

Le nouveau président de la Commission de Santé, l'échevin Ames, paraît absolument décidé à obtenir de ses collègues une grande somme de travail pour arriver à transformer radicalement les conditions sanitaires de notre ville.

Depuis quelques années, il s'est produit un mouvement général dans tous les grands centres de population, afin de faire appliquer les principes de l'hygiène des villes.

En France, des améliorations sont en voie de se réaliser. Les cités importantes ont dû modifier leurs vieux systèmes d'égouts et d'approvisionnement d'eau. Les hôpitaux ont été transformés et l'hygiène a imposé partout ses lois bienfaisantes.

Montréal n'est certainement pas une ville arriérée sous le rapport de ses institutions hospitalières. La ville renferme des hôpitaux anglais ou français qui pourraient être pris comme modèles par beaucoup d'autres cités de la vieille Europe et de la jeune Amérique.

Il me semble qu'il serait possible d'avoir à Montréal une pareille organisation pour analyser tout ce qui est consommé par la population. On se plaint des falsifications introduites dans les produits comestibles.

Dans l'état actuel de la législation, il est difficile, contre la fabrication de produits alimentaires, mais les règlements peuvent s'améliorer et le plus grand bonheur des contribuables.

Le Vin Morin "Créso-phates" soulage instantanément et guérit sans retour les Bronchites, Rhumes opiniâtres, toux rebelles, affections pulmonaires, irritations de la gorge, etc.

ROI DES PREPARATIONS CREOSOTES

Le Vin Morin "Créso-phates" soulage instantanément et guérit sans retour les Bronchites, Rhumes opiniâtres, toux rebelles, affections pulmonaires, irritations de la gorge, etc.

Le Conseil d'un Ami.

Lorsque vous consultez que vous rongez ordinairement, que vous avez des douleurs dans le dos et des maux qui vous causent des maux sans fin, qu'il vous faut vous lever souvent la nuit et que vous êtes torturé tout le jour — prenez le conseil d'un ami.

LES PILULES DE DOAN

Pour les Rognois. Il y a plusieurs personnes dans votre localité, de vos amis et de vos voisins qui ont été guéris par ce remède.

M. T. Saechet, marchand-tailleur de Brockville, Ont. dit qu'il fut guéri d'une forte attaque de mal de tête et d'une maladie de la vessie.

Elles ont guéri M. E. Ford, de St. Thomas, Ont., d'hydropisie.

Nous avons des témoignages semblables de presque toutes les villes et villages de la Province, qui nous ont été envoyés par nos services sont toujours contents de dire un bon mot des Pilules de Doan pour les Rognois et les recommandent aux autres.

La Cure du Dr Rouby Guerit

AVANT L'APPLICATION DE LA CURE DU DR. ROUBY. EN 24 HEURES. Certificats envoyés sur demande. EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES A \$0c. CIE CHIMIQUE ROYALE, B. P. 974, MONTREAL.

Un gros paquet POUR peu d'argent



REGISTERED 1904

CHEMINS DE FER

CANADIAN PACIFIC

OUVERTURES. Four cultivateurs, Month à Battron, Month à Scier le bois franc, Fromageries ou Hourdes, Classiers (Sportsmen), Prospecteurs.

SERVICE DES TRAINS D'OTTAWA. Départ de la Gare Windsor à 9.45 a.m., 10 a.m., 4.45 p.m., 5.45 p.m., 7.45 p.m.

SERVICE DES BILLETTS DE LA VILLE ET DÉTACHÉS. Les billets de la ville et détachés, 125 rue St-Jacques, vis-à-vis du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY

Services des Convois Améliorés entre MONTREAL ET OTTAWA. Départ de Montréal à 9.30 a.m., 11.30 a.m., 1.30 p.m., 3.30 p.m., 5.30 p.m., 7.30 p.m., 9.30 p.m.

BUREAU DES BILLETTS POUR LA VILLE, NO. 137 rue St-Jacques vis-à-vis la Gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Le 14 et 15 JANVIER. Les convalescents arrivés de la gare Bonaventure, à Montréal et entrèrent en gare, comme suit : L'Express maritime partira chaque jour, le samedi à 11.30 heures a.m., pour Halifax, N.-E., St-Jean N.-B., et les autres endroits dans les provinces maritimes.

L'Express venant des autres endroits de la province arrivera en gare tous les jours, le lundi excepté, à 5.30 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté, à 7.10 a.m., devant arriver à Lévis à 1.15 p.m. et à la Rivière du Loup à 6.10 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté de la Rivière du Loup à 12.00 midi, et de Lévis à 4.35 p.m. et de la Rivière du Loup à 10.10 p.m.

Le train d'accommodation pour Lévis part tous les jours, dimanche excepté à 11.15 p.m. devant arriver à Lévis à 7.20 a.m. et correspondant avec le train d'accommodation pour Campbellton, N.B.

Le train d'accommodation part de Lévis à 11.40 a.m. tous les jours dimanche excepté et doit arriver à Montréal à 10.00 p.m.

Les wagons-vestibules et des wagons d'express, les convalescents arrivés de la gare Bonaventure, à Montréal et entrèrent en gare, comme suit : L'Express maritime partira chaque jour, le samedi à 11.30 heures a.m., pour Halifax, N.-E., St-Jean N.-B., et les autres endroits dans les provinces maritimes.

L'Express venant des autres endroits de la province arrivera en gare tous les jours, le lundi excepté, à 5.30 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté, à 7.10 a.m., devant arriver à Lévis à 1.15 p.m. et à la Rivière du Loup à 6.10 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté de la Rivière du Loup à 12.00 midi, et de Lévis à 4.35 p.m. et de la Rivière du Loup à 10.10 p.m.

Le train d'accommodation pour Lévis part tous les jours, dimanche excepté à 11.15 p.m. devant arriver à Lévis à 7.20 a.m. et correspondant avec le train d'accommodation pour Campbellton, N.B.

Le train d'accommodation part de Lévis à 11.40 a.m. tous les jours dimanche excepté et doit arriver à Montréal à 10.00 p.m.

Les wagons-vestibules et des wagons d'express, les convalescents arrivés de la gare Bonaventure, à Montréal et entrèrent en gare, comme suit : L'Express maritime partira chaque jour, le samedi à 11.30 heures a.m., pour Halifax, N.-E., St-Jean N.-B., et les autres endroits dans les provinces maritimes.

L'Express venant des autres endroits de la province arrivera en gare tous les jours, le lundi excepté, à 5.30 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté, à 7.10 a.m., devant arriver à Lévis à 1.15 p.m. et à la Rivière du Loup à 6.10 p.m.

L'Express local partira tous les jours, dimanche excepté de la Rivière du Loup à 12.00 midi, et de Lévis à 4.35 p.m. et de la Rivière du Loup à 10.10 p.m.

Le train d'accommodation pour Lévis part tous les jours, dimanche excepté à 11.15 p.m. devant arriver à Lévis à 7.20 a.m. et correspondant avec le train d'accommodation pour Campbellton, N.B.

Le train d'accommodation part de Lévis à 11.40 a.m. tous les jours dimanche excepté et doit arriver à Montréal à 10.00 p.m.

NAVIGATION



LIGNE ALLAN

De Portland à Liverpool ARRET A HALIFAX. De Liverpool à Québec, 21 Fév. Direct, 8 Fév., Californian, 24 Fév. 25 Fév. 22 Fév., Parisienne, 10 Mars Direct.

PASSAGERS — CABINES — \$50 et au-dessus. On fait une réduction pour les billets d'aller et retour, \$25. 2e CLASSE CABINER : Liverpool, Londres, ou Londonderry, \$30, simple; \$50, aller et retour, \$60.50 — ENTREPONT Liverpool, Londres, Glasgow ou Belfast, \$28.00 — Paris, \$31.

Salons au milieu des navires, promenade de spacieux sur le pont, lumière électrique partout. Pas de fumée double dans le salon.

Service de Glasgow, Derry et New-York. 10 Fév., CORBAN, 1 Mars 1 Mars 24 Fév., State of Nebraska, 15 Mars

Passages — Cabines : \$45 et au-dessus. 2e CLASSE CABINER : Liverpool, Londres, ou Londonderry, \$30, simple; \$50, aller et retour, \$60.50 — ENTREPONT Liverpool, Londres, Glasgow ou Belfast, \$28.00 — Paris, \$31.

Pour le fret, les passagers ou autres renseignements, s'adresser à H. A. A. ALLAN, Montréal, Boston ou Philadelphie.

Steamers Elder-Dempster & Co.

Paquebots de la Maille Royale. LIGNE BEAVER. Paquebots de la Maille Royale; voyagant entre St-Jean, N.-B., et Liverpool.

LIVERPOOL. Sam., Fév., 17... Volia... Mer. 28 Fév. 28... Paris... Mer. 7 Mars Sam., Fév. 21... Montréal Fév. 14 Mars

PREMIERE CLASSE, \$40 à \$50. Aller et retour, \$80 à \$90, selon les commodités. Deuxième classe, \$32 pour Liverpool ou Londres, aller et retour, \$60, \$80, ou Londonderry, \$52.

De Portland, Me., à Annoncetown, départ tous les quinze jours. SS. ASHANTI, 3 Mars.

ELDER DEMPSTER & CO.

6 rue St-Sacrement. LIGNE LEYLAND. PORTLAND-ANVERS.

Les teamers de cette ligne bien connue doivent partir aux dates suivantes: D'Anvers pour le Steamer De Portland 15 Février... à 11 heures... à 13 Mars 14 Mars... à 7 Avril

Un nombre limité de passagers de cabines seront transportés, à bord de ces steamers, sur un prix modéré.

On donne des renseignements directs pour et de tous les endroits du Canada White Star, Oceanic, et de la ligne Grand-Trenc et dans ses agences, ou au bureau de FRED'K LEYLAND & CIE, Ltd., 309, Edifice du Board of Trade, MONTREAL.

TERRENEUVE

Le trajet le plus rapide et le plus sûr pour les voyageurs et le fret, pour Terre-Neuve. Chemin de fer de Terre-Neuve et service côtier de steamers.

On donne des renseignements directs pour et de tous les endroits du Canada White Star, Oceanic, et de la ligne Grand-Trenc et dans ses agences, ou au bureau de FRED'K LEYLAND & CIE, Ltd., 309, Edifice du Board of Trade, MONTREAL.

Les tarifs d'hiver sont maintenant en vigueur. PREMIERE — Germanic \$50 et au-dessus; Teutonic, \$60 et au-dessus; Oceanic \$70 et au-dessus. BILLETS d'aller et retour à 10 p.c. de réduction sur les prix de passage combinés, excepté sur les passages de Québec à Terre-Neuve.

SECONDES Cabines sur le Teutonic, \$37.50 et au-dessus; Oceanic, \$40 et plus. Réductions sur les billets d'aller et retour. TROISIEME CLASSE — De New-York à Québec, Liverpool, Londres, Belfast, Glasgow ou Derry, Germanic, \$25.50 — Oceanic et Teutonic, \$37.00 Bureaux de la Compagnie, No 9 Broadway, N.Y.

B. J. COGHLIN, 432 rue St-Paul, Montréal, coin de la rue St-François-Navier.

PAQUETTE & GOBOUT

MANUFACTURIERS. De Portes, Chassis, Jalouses, Moulures de toutes sortes, Découpages,





L'HEURE EST DECISIVE

Les bureaux des journaux français ont été envahis hier par une foule s'élevant à une couple de mille hommes d'origine anglaise.

L'Université Laval, attaquée hier vers-midi, a été mise à sac hier soir.

Tout cela de la part de gens dont le programme est évidemment celui des journaux toriens et du "Star" en particulier.

Depuis des mois, le "Mail & Empire," le "News," le "Hamilton Spectator" et des douzaines de journaux toriens de moindre importance hurlent à la déloyauté des Canadiens-français.

Quelques-unes de ces gazettes ont publiquement annoncé que l'heure n'est pas lointaine pour la province de Québec d'être envahie par les armées.

Les scènes d'hier sont le résultat de ces appels aux passions.

L'on dit ordinairement qu'un homme averti en vaut deux.

Une race bien avertie comme la nôtre vient de l'être, en vaut ainsi deux.

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir.

Nous ne pourrions exprimer trop vivement notre regret de constater que des élèves d'une grande université anglaise ont pris part à l'agression dont nous venons d'être l'objet.

Il faut pardonner beaucoup à la jeunesse, mais, tout de même, c'est un symptôme grave que celui que nous avons, bon gré, mal gré, diagnostiqué.

Ceci est la répétition des événements de 1849.

Lord Elgin fut presque assassiné dans les rues de Montréal, parce qu'il avait consenti à rendre justice aux Canadiens-français.

Les maisons de M. Lafontaine et d'autres citoyens importants furent démolies par les toriens anglais.

Il devient de plus en plus clair que l'esprit des toriens d'aujourd'hui n'est pas différent de celui d'aujourd'hui.

Nous sommes la grande majorité dans cette ville de Montréal et dans la province de Québec.

Nous n'aurions qu'à le vouloir pour tirer une vengeance flatteuse des insultes dont nous sommes les victimes.

Nous ne conseillerons pas cette politique anti-nationale.

Mais nous conseillons, par exemple, l'organisation de la résistance, — de la résistance vigoureuse à des scènes comme celles d'hier.

Nos compatriotes ont le devoir de faire respecter et leur personne et leurs propriétés, par la force au besoin.

En vérité, si cela devait continuer, il était toléré que nos propriétés et nos maisons fussent envahies et détruites, ce pays deviendrait bientôt inhabitable.

N'est-ce pas un pénible spectacle que de constater que nous sommes pour ainsi dire à deux pas de la guerre civile?

Nous ne sommes pas les agresseurs, mais nous sommes assez forts pour ne redouter personne.

Nous ne tenons point la majorité de la population anglaise de Montréal et du pays responsable des scènes honteuses qui ont déshonoré nos rues hier.

Nous sommes à une heure décisive. La Confédération ne peut être maintenue que si les deux races vivent en harmonie, l'une à côté de l'autre.

Il y a peu à ajouter à ce qui vient de se passer pour que le pacte fédéral soit déchiré sans beaucoup de délai.

IL FAUT DES EXCUSES

Les autorités de l'Université McGill devraient aller faire des excuses aux autorités de l'Université Laval, pour les dégâts et l'indigne manifestation que leurs écoliers ont faite, hier, rue St-Denis.

M. G. LABINE

Nomme traducteur du "Hansard" en remplacement de M. A. Geoffrin

(Dépêche spéciale)

Ottawa, Ont., 2.—Le comité des députés, ce matin, s'est occupé de la nomination d'un successeur à M. Amédée Geoffrin, qui a démissionné comme traducteur officiel.

M. Geoffrin désire se livrer exclusivement à l'exercice de sa profession. M. Larose, président du bureau des députés, a fait l'éloge du démissionnaire. L'un des meilleurs traducteurs de son personnel.

Puis, sur proposition de messieurs Momet et Larivière, M. Gustave Labine, correspondant parlementaire à l'Université à Ottawa, a été nommé à l'unanimité au poste de traducteur.

L'UNIVERSITE LAVAL EN ETAT DE SIEGE

Des vandales animés d'instincts francophobes se ruent sur notre université catholique et brisent les vitres du frontispice. — Ils sont repoussés par les gardiens de l'établissement qui dirigent sur eux des jets d'eau en attendant les renforts effectifs de la police.

Les scènes regrettables de la journée d'hier répudiées par tous les gens sensés et les autorités memes de l'Université McGill

A la suite de la manifestation impromptive que les étudiants de McGill ont faite hier matin, à leur Université, les étudiants de Laval ont tenu une assemblée plénière pour aviser au moyen d'empêcher la répétition de scènes aussi désagréables.

Le Dr Hébert, doyen de l'Université, appelé à prendre la parole, a parlé de modification, disant que si les étudiants de l'Université McGill avaient tenu une conduite indigne, il ne fallait pas faire comme eux.

Ensuite, MM. Houffle, Desbois, Rainville, ont adressé la parole et il fut décidé de faire une démonstration pacifique, seulement pour montrer qu'ils ressentent l'injure. Sur la route, d'autres personnes se joignirent aux étudiants, et tous se rendirent en face des bureaux des journaux français au chant de la "Marseillaise".

En arrivant au "Journal", les étudiants firent des coups de gaz lacrymogène, puis un monsieur jeta sur le toit de la "Presse", et là ils agrippèrent les drapeaux universitaires. Mais soudain, un certain nombre d'étudiants de McGill et autres anglais se formèrent en corps, et ayant que les voitures de la presse, ils se précipitèrent sur les étudiants.

Il y avait déjà un plusieurs coups de poings de dérivés. On se battait aux chaus de la "Marseillaise" et du "God Save the Queen".

EXTENTE DE COURTE DUREE.— M. Rainville, F.E.D., montant sur une chaise, expliqua que les étudiants de l'Université Laval étaient loyaux à la Reine et à l'Empire, mais qu'ils regrettaient l'échouffourée des étudiants de McGill, et il proposa trois heures pour la reine et l'Université Laval. Finalement, MM. T. A. Bryson et Dale du McGill, J. Théault et P. Larose, de l'Université Laval, entrèrent dans le bureau du "Journal" et s'entendirent à l'amiable. Un des étudiants de McGill fit alors des excuses au nom de l'Université McGill, pour tout ce qui était arrivé de regrettable.

Aussitôt après la plupart des Canadiens partirent, drapeau en tête, et se rendirent à l'Université. Leurs conférences de McGill en firent autant, mais la foule des curieux était encore considérable et très surexcitée par les démonstrations successives de la journée. Un détachement de constables fut demandé et sur l'ordre du chef Carpentier fut chargé de fond de train sur les manifestants.

Plusieurs reçurent des coups de gaz lacrymogène, deux personnes furent mises aux arrêts. L'intervention de la police eut pour effet de vider la rue St-Jacques en quelques minutes.

L'ARRESTATION D'UN REPORTER DE "LA PATRIE".— La "Gazette" de ce matin, dit qu'un reporter de "La Patrie" a été arrêté pour avoir excité les étudiants à la bagarre. Or, voici la version du reporter en question, au sujet de l'incident.

Dans le courant de l'avant-midi, ainsi qu'il a été rapporté hier, les étudiants de McGill, sans provocation aucune se sont portés au bureau des journaux français et ont enlevé aux propriétaires de ces journaux d'avoir à hisser le drapeau anglais en signe de reconnaissance à l'occasion de la dédicace de Lady Macbeth. Les étudiants des journaux français ont été blessés. Pendant que les étudiants manifestaient par tout bruyamment leur plaisir, un reporter de "La Patrie" a été assailli et battu par des manifestants. Les bulletins des journaux ont été déchirés, et on rapporte que ces coups ont été échangés entre des employés de "La Presse" et des étudiants qui avaient violé le domicile de notre voisine. Les autorités policières ayant été informées de ce qui se passait détachèrent un certain nombre de constables sur le théâtre de la manifestation. Cependant le président de la Commission de Police M. Lévesque, donna l'ordre aux constables de retourner à leur poste, laissant les journaux français pour ainsi dire à la merci des manifestants. Nombre de citoyens ont blâmé cette manière d'agir de l'échevin Lévesque. Le reporter de "La Patrie" que ce dernier a fait arrêter a protesté contre l'action du président de la Commission de Police. Toutefois, dans l'après-midi, le reporter en question ayant appris qu'il devait y avoir une autre manifestation, vers 4 heures, en informa le chef Carpentier et le sous-chef Campeau. Les étudiants de Laval arrivèrent en corps vers 4 heures devant les édifices des journaux français, et chahutèrent la Marseillaise. Ils venaient exprimer leur sympathie aux journalistes qui ont été attaqués dans l'avant-midi. Ils ne faisaient aucune manifestation hostile et cependant des constables et plusieurs voitures de patrouille furent envoyés pour les disperser.

Le reporter de la "Patrie" qui se tenait en face du bureau de ce journal rencontra de nouveau M. Lévesque et lui demanda pourquoi il ne donnait pas l'ordre de faire renvoyer les voitures de patrouille, comme il l'avait fait dans l'avant-midi pour les étudiants anglais. Nos compatriotes, a dit le reporter à M. Lévesque mécontent attend d'égards que MM. les Anglais. C'est une insulte gratuite que vous leur faites. M. Lévesque répliqua qu'il agissait comme bon lui semblait et qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de personne. Le reporter protesta alors de nouveau contre la conduite du président de la commission de police. Finalement ce dernier fit arrêter le reporter. Voilà la vérité sur l'incident d'hier soir.

PAS DE CAUTIONNEMENT POSSIBLE.— En même temps que notre reporter se faisait escorter par les constables et descendait à la voix du président de la commission de police, un piéton très paisible, M. Roudeau, qui se trouvait accidentellement aux portes de la "Patrie" fut appréhendé au collet sur l'ordre de M. Lévesque et a dû passer la nuit dans le cellier.

Aussitôt après plusieurs personnes se rendirent au poste central afin de se porter caution pour les deux prisonniers. Le capitaine Bériault, en charge du poste, répondit qu'il attendait M. Lévesque celui-ci devant formuler un accusation. M. Lévesque se fit attendre, on lui téléphona, mais il répondit qu'on n'avait que faire d'inter-venir. Les prisonniers furent passés bon gré mal gré dans les cellules. Ce matin à 10.30 hrs, il n'y avait pas encore de plainte spécifique contre les prévenus et le reporter de la "Patrie" était remis en liberté sur l'aveu volontaire qu'il observait une conduite publique.

FEU DE JOIE AU SQUARE DOMINION.— Les étudiants de McGill continuèrent leurs démonstrations dans la soirée. Ils allumèrent une immense feu de joie sur le square Dominion, et ce fut une série de scènes frénétiques. Les bois entassés au milieu de la place étaient composés de barils, de boîtes, que l'on s'était procurés dans le cours de la journée. A 8 heures précises, on alluma un fagot, et bientôt les flammes s'élevèrent dans l'air, embrasant le ciel d'une lueur rouge et sinistre qui a fait croire à plus d'un citoyen qu'une immense incendie dévassait quelque part. Les étudiants, formés en cercle autour du brasier, portaient de tous les drapeaux, des bannières fixes au bout de leurs cannes. A un signal donné, tous entonnèrent le "Rule Britannia", et la foule qui encombrait la place, mêla sa voix à celle des étudiants.

On accéda avec enthousiasme au nom de Roberts, Kitchener, Buller, White et de tous les généraux qui ont conduit la campagne. On a même échangé le nom de Kruger, mais avec une intention qui ne pouvait laisser de doute sur les sentiments de la foule à son égard. Un peu plus tard, un manifestant représentant le président Kruger, a été hissé sur le brasier et brulé aux acclamations de la foule.

Le "God Save the Queen" a ensuite été entonné avec un enthousiasme déformé, puis la procession s'est reformée et s'est dirigée vers l'Académie de Musique, où elle a été accueillie par Catherine et Victoria. En passant devant la succursale du "Star" on s'est approprié les bulletins qui y étaient affichés.

La voiture du Balanoral stationnait devant le théâtre de l'Académie, attendant que la représentation fut finie pour continuer les activités à leur hôtel. Un certain nombre d'étudiants prirent place dans la voiture, et furent au coucher de suivre la procession à Laval.

Pendant que la foule hurlait dans les rues, quelques-uns achahutés lancèrent le cri de ralliement "A Laval!" et ce fut une poussée générale du côté de l'Université Canadienne-française. L'un d'eux dit une invasion, plus redoutable encore que celle des Indiens dont on nous menace périodiquement. Car j'entends les clameurs qui s'élevaient des rangs en désordre s'échappant de la foule, et je ne suis pas sûr de prévoir que la manifestation à laquelle on allait se livrer ne serait en aucune façon sympathique à nos amis de Laval. N'ayant pu faire hisser de bon gré le drapeau anglais sur le front de l'Université, on se mit à promettre bien cette fois, de réussir en dépit de toute résistance éventuelle et pour mieux mettre leur projet à exécution tous ceux qui n'étaient pas armés de bâton, de fenners, même de revolvers s'emparèrent des débris portés de l'Université, et se mirent à lancer et à jeter des pierres, des cailloux et ainsi arrivés au pied de la tour de l'Université, ils se précipitèrent sur les marches du vestibule et commanda d'hisser le drapeau britannique aux mâts de l'édifice. Quelques constables essayèrent de faire entendre raison aux manifestants en leur disant qu'ils n'avaient pas le droit d'imposer leurs volontés mais tout fut inutile.

INGENUITE DE DIEU.— C'est alors que les quelques gardiens de l'Université, voyant l'enthousiasme des constables à cause de leur nombre trop restreint, eurent l'idée de se servir des boyaux à incendie, qui sont disposés à différents endroits dans le bâtiment et plusieurs jets d'eau furent dirigés sur la foule qui devenait de plus en plus menaçante. Un des gardiens de l'Université téléphona au poste central pour demander des renforts. Le chef Carpentier qui était là en compagnie de deux de nos reporters, donna ordre à tous ses hommes de se rendre sur la scène du désordre et téléphona au sous-chef Lapointe, l'ordre de se rendre à l'Université avec tous les constables sous son contrôle.

Durant l'espace de temps qui s'était écoulé entre la première échouffourée et l'arrivée des constables, les gardiens avaient continué à monter ceux qui persistaient à monter la foule.

LES LACHES INSULTEURS.— Un grand nombre parmi eux se ressemblaient à des garçons vivants, mais n'en continuèrent pas moins à vociférer des insultes à l'adresse des étudiants canadiens, tout en brisant les vitres à l'aide de glaçons et de pommes de terre gelées. On en vit même plusieurs de rage préméditée des drapeaux tricolores qui les avaient apportés à dessin.

A un certain moment, les plus hardis parmi les ultrayoungs tentèrent sans succès d'escalader l'édifice, mais ils furent retirés devant l'attitude menaçante des gardiens et des constables qui se trouvaient en dedans.

LES RENFORTS ARRIVENT.— C'est en ce moment que les détectives, sous les ordres du chef Carpentier et du sous-chef Campeau, firent irruption sur les lieux par le côté

sud de la rue St-Denis. L'inspecteur Lapointe et ses hommes arrivant à la rescousse par la rue St-Catherine. L'ordre de M. Lévesque et a dû passer la nuit dans le cellier.

Aussitôt après plusieurs personnes se rendirent au poste central afin de se porter caution pour les deux prisonniers. Le capitaine Bériault, en charge du poste, répondit qu'il attendait M. Lévesque celui-ci devant formuler un accusation. M. Lévesque se fit attendre, on lui téléphona, mais il répondit qu'on n'avait que faire d'inter-venir. Les prisonniers furent passés bon gré mal gré dans les cellules. Ce matin à 10.30 hrs, il n'y avait pas encore de plainte spécifique contre les prévenus et le reporter de la "Patrie" était remis en liberté sur l'aveu volontaire qu'il observait une conduite publique.

FEU DE JOIE AU SQUARE DOMINION.— Les étudiants de McGill continuèrent leurs démonstrations dans la soirée. Ils allumèrent une immense feu de joie sur le square Dominion, et ce fut une série de scènes frénétiques. Les bois entassés au milieu de la place étaient composés de barils, de boîtes, que l'on s'était procurés dans le cours de la journée. A 8 heures précises, on alluma un fagot, et bientôt les flammes s'élevèrent dans l'air, embrasant le ciel d'une lueur rouge et sinistre qui a fait croire à plus d'un citoyen qu'une immense incendie dévassait quelque part. Les étudiants, formés en cercle autour du brasier, portaient de tous les drapeaux, des bannières fixes au bout de leurs cannes. A un signal donné, tous entonnèrent le "Rule Britannia", et la foule qui encombrait la place, mêla sa voix à celle des étudiants.

On accéda avec enthousiasme au nom de Roberts, Kitchener, Buller, White et de tous les généraux qui ont conduit la campagne. On a même échangé le nom de Kruger, mais avec une intention qui ne pouvait laisser de doute sur les sentiments de la foule à son égard. Un peu plus tard, un manifestant représentant le président Kruger, a été hissé sur le brasier et brulé aux acclamations de la foule.

Le "God Save the Queen" a ensuite été entonné avec un enthousiasme déformé, puis la procession s'est reformée et s'est dirigée vers l'Académie de Musique, où elle a été accueillie par Catherine et Victoria. En passant devant la succursale du "Star" on s'est approprié les bulletins qui y étaient affichés.

La voiture du Balanoral stationnait devant le théâtre de l'Académie, attendant que la représentation fut finie pour continuer les activités à leur hôtel. Un certain nombre d'étudiants prirent place dans la voiture, et furent au coucher de suivre la procession à Laval.

Pendant que la foule hurlait dans les rues, quelques-uns achahutés lancèrent le cri de ralliement "A Laval!" et ce fut une poussée générale du côté de l'Université Canadienne-française. L'un d'eux dit une invasion, plus redoutable encore que celle des Indiens dont on nous menace périodiquement. Car j'entends les clameurs qui s'élevaient des rangs en désordre s'échappant de la foule, et je ne suis pas sûr de prévoir que la manifestation à laquelle on allait se livrer ne serait en aucune façon sympathique à nos amis de Laval. N'ayant pu faire hisser de bon gré le drapeau anglais sur le front de l'Université, on se mit à promettre bien cette fois, de réussir en dépit de toute résistance éventuelle et pour mieux mettre leur projet à exécution tous ceux qui n'étaient pas armés de bâton, de fenners, même de revolvers s'emparèrent des débris portés de l'Université, et se mirent à lancer et à jeter des pierres, des cailloux et ainsi arrivés au pied de la tour de l'Université, ils se précipitèrent sur les marches du vestibule et commanda d'hisser le drapeau britannique aux mâts de l'édifice. Quelques constables essayèrent de faire entendre raison aux manifestants en leur disant qu'ils n'avaient pas le droit d'imposer leurs volontés mais tout fut inutile.

INGENUITE DE DIEU.— C'est alors que les quelques gardiens de l'Université, voyant l'enthousiasme des constables à cause de leur nombre trop restreint, eurent l'idée de se servir des boyaux à incendie, qui sont disposés à différents endroits dans le bâtiment et plusieurs jets d'eau furent dirigés sur la foule qui devenait de plus en plus menaçante. Un des gardiens de l'Université téléphona au poste central pour demander des renforts. Le chef Carpentier qui était là en compagnie de deux de nos reporters, donna ordre à tous ses hommes de se rendre sur la scène du désordre et téléphona au sous-chef Lapointe, l'ordre de se rendre à l'Université avec tous les constables sous son contrôle.

Durant l'espace de temps qui s'était écoulé entre la première échouffourée et l'arrivée des constables, les gardiens avaient continué à monter ceux qui persistaient à monter la foule.

LES LACHES INSULTEURS.— Un grand nombre parmi eux se ressemblaient à des garçons vivants, mais n'en continuèrent pas moins à vociférer des insultes à l'adresse des étudiants canadiens, tout en brisant les vitres à l'aide de glaçons et de pommes de terre gelées. On en vit même plusieurs de rage préméditée des drapeaux tricolores qui les avaient apportés à dessin.

A un certain moment, les plus hardis parmi les ultrayoungs tentèrent sans succès d'escalader l'édifice, mais ils furent retirés devant l'attitude menaçante des gardiens et des constables qui se trouvaient en dedans.

LES RENFORTS ARRIVENT.— C'est en ce moment que les détectives, sous les ordres du chef Carpentier et du sous-chef Campeau, firent irruption sur les lieux par le côté

sud de la rue St-Denis. L'inspecteur Lapointe et ses hommes arrivant à la rescousse par la rue St-Catherine. L'ordre de M. Lévesque et a dû passer la nuit dans le cellier.

Aussitôt après plusieurs personnes se rendirent au poste central afin de se porter caution pour les deux prisonniers. Le capitaine Bériault, en charge du poste, répondit qu'il attendait M. Lévesque celui-ci devant formuler un accusation. M. Lévesque se fit attendre, on lui téléphona, mais il répondit qu'on n'avait que faire d'inter-venir. Les prisonniers furent passés bon gré mal gré dans les cellules. Ce matin à 10.30 hrs, il n'y avait pas encore de plainte spécifique contre les prévenus et le reporter de la "Patrie" était remis en liberté sur l'aveu volontaire qu'il observait une conduite publique.

FEU DE JOIE AU SQUARE DOMINION.— Les étudiants de McGill continuèrent leurs démonstrations dans la soirée. Ils allumèrent une immense feu de joie sur le square Dominion, et ce fut une série de scènes frénétiques. Les bois entassés au milieu de la place étaient composés de barils, de boîtes, que l'on s'était procurés dans le cours de la journée. A 8 heures précises, on alluma un fagot, et bientôt les flammes s'élevèrent dans l'air, embrasant le ciel d'une lueur rouge et sinistre qui a fait croire à plus d'un citoyen qu'une immense incendie dévassait quelque part. Les étudiants, formés en cercle autour du brasier, portaient de tous les drapeaux, des bannières fixes au bout de leurs cannes. A un signal donné, tous entonnèrent le "Rule Britannia", et la foule qui encombrait la place, mêla sa voix à celle des étudiants.

On accéda avec enthousiasme au nom de Roberts, Kitchener, Buller, White et de tous les généraux qui ont conduit la campagne. On a même échangé le nom de Kruger, mais avec une intention qui ne pouvait laisser de doute sur les sentiments de la foule à son égard. Un peu plus tard, un manifestant représentant le président Kruger, a été hissé sur le brasier et brulé aux acclamations de la foule.

Le "God Save the Queen" a ensuite été entonné avec un enthousiasme déformé, puis la procession s'est reformée et s'est dirigée vers l'Académie de Musique, où elle a été accueillie par Catherine et Victoria. En passant devant la succursale du "Star" on s'est approprié les bulletins qui y étaient affichés.

La voiture du Balanoral stationnait devant le théâtre de l'Académie, attendant que la représentation fut finie pour continuer les activités à leur hôtel. Un certain nombre d'étudiants prirent place dans la voiture, et furent au coucher de suivre la procession à Laval.

Pendant que la foule hurlait dans les rues, quelques-uns achahutés lancèrent le cri de ralliement "A Laval!" et ce fut une poussée générale du côté de l'Université Canadienne-française. L'un d'eux dit une invasion, plus redoutable encore que celle des Indiens dont on nous menace périodiquement. Car j'entends les clameurs qui s'élevaient des rangs en désordre s'échappant de la foule, et je ne suis pas sûr de prévoir que la manifestation à laquelle on allait se livrer ne serait en aucune façon sympathique à nos amis de Laval. N'ayant pu faire hisser de bon gré le drapeau anglais sur le front de l'Université, on se mit à promettre bien cette fois, de réussir en dépit de toute résistance éventuelle et pour mieux mettre leur projet à exécution tous ceux qui n'étaient pas armés de bâton, de fenners, même de revolvers s'emparèrent des débris portés de l'Université, et se mirent à lancer et à jeter des pierres, des cailloux et ainsi arrivés au pied de la tour de l'Université, ils se précipitèrent sur les marches du vestibule et commanda d'hisser le drapeau britannique aux mâts de l'édifice. Quelques constables essayèrent de faire entendre raison aux manifestants en leur disant qu'ils n'avaient pas le droit d'imposer leurs volontés mais tout fut inutile.

INGENUITE DE DIEU.— C'est alors que les quelques gardiens de l'Université, voyant l'enthousiasme des constables à cause de leur nombre trop restreint, eurent l'idée de se servir des boyaux à incendie, qui sont disposés à différents endroits dans le bâtiment et plusieurs jets d'eau furent dirigés sur la foule qui devenait de plus en plus menaçante. Un des gardiens de l'Université téléphona au poste central pour demander des renforts. Le chef Carpentier qui était là en compagnie de deux de nos reporters, donna ordre à tous ses hommes de se rendre sur la scène du désordre et téléphona au sous-chef Lapointe, l'ordre de se rendre à l'Université avec tous les constables sous son contrôle.

Durant l'espace de temps qui s'était écoulé entre la première échouffourée et l'arrivée des constables, les gardiens avaient continué à monter ceux qui persistaient à monter la foule.

LES LACHES INSULTEURS.— Un grand nombre parmi eux se ressemblaient à des garçons vivants, mais n'en continuèrent pas moins à vociférer des insultes à l'adresse des étudiants canadiens, tout en brisant les vitres à l'aide de glaçons et de pommes de terre gelées. On en vit même plusieurs de rage préméditée des drapeaux tricolores qui les avaient apportés à dessin.

A un certain moment, les plus hardis parmi les ultrayoungs tentèrent sans succès d'escalader l'édifice, mais ils furent retirés devant l'attitude menaçante des gardiens et des constables qui se trouvaient en dedans.

LES RENFORTS ARRIVENT.— C'est en ce moment que les détectives, sous les ordres du chef Carpentier et du sous-chef Campeau, firent irruption sur les lieux par le côté

des autorités ecclésiastiques en tête de l'Université, la majorité étaient rentrés tranquillement dans leur domicile après-midi. Il n'y a que les étudiants qui résident à proximité qui ont été témoins du carnage et ils ont vaillamment aidé la police à mettre les turbulents en déroute.

Ils doivent tenir une assemblée ce soir pour aviser à la situation. ETUDIANT DE LAVAL POIGNARDE.— L'on nous informe que M. Amédée Brochu, étudiant en médecine de troisième année, à l'Université Laval a reçu un coup de poignard dans le bras en voulant empêcher un individu de pénétrer dans l'Université. Heureusement, la blessure est peu grave.

L'INTERVENTION DU MAIRE.— Son Honneur le maire Préfontaine obligé de se rendre hier soir, à Ottawa, n'est revenu que vers midi, à Montréal. Il a été instruit des incidents survenus dans la soirée et a vivement regretté que la tranquillité publique ait été troublée dans la ville.

Le chef Carpentier lui a fait un rapport détaillé des faits et de la façon dont la police avait été impuissante à lutter contre la foule turbulente devant l'Université Laval. Le maire a pu caché ses sentiments de désapprobation pour la conduite de ceux qui avaient provoqué le tapage. Il a dit ce matin aux représentants des différents journaux réunis dans son cabinet, que les étudiants de McGill n'étaient pas tous des Montréalais, qu'un grand nombre venant de l'étranger et des Etats-Unis et que par conséquent, la tranquillité de notre cité ne leur tenait pas à cœur. Mais il y aurait lieu de déplorer davantage la conduite de ces jeunes gens, s'ils appartenaient à tous à des familles de notre ville, car dans ce cas, elle n'aurait aucune excuse. Les Anglais de Montréal savent combien leurs compatriotes Canadiens-français sont respectueux de la liberté de chacun et tous ceux avec qui il a pu s'entretenir, blâment les excès commis par cette foule de Gaillards. Il y avait une autre manière de célébrer une victoire que de démolir la propriété d'autrui.

Le maire ne lancera pas une proclamation aux citoyens, il espère qu'il ne sera pas contraint de le faire, car il ne faut pas demander au gouvernement d'envoyer des troupes pour assurer la tranquillité et appuyer le cas échéant, sa proclamation. Il pense que les citoyens n'en sont pas arrivés à ce degré d'excitation.

Mais il va écrire aux directeurs des universités McGill et Laval pour les inviter à recueillir les étudiants dans la paix et le bon ordre. Il les prévient que la police a reçu des instructions sévères pour rétablir la tranquillité et que si les tapageurs continuent à troubler l'ordre public, les constables arrêteront sans faiblesse les coupables.

Il espère que cet avertissement sera suffisant pour assurer la paix et ramener le calme.

TROIS REVOLVERS ET DEUX POIGNARDS.— Le constable Plouffe, du poste No 3, a rapporté comme suit les incidents d'hier soir. "J'ai été envoyé vers six heures, avec quatorze de mes compagnons à l'Université Laval. Nous avons fait des préparatifs en vue d'événements imprévus, et nous avons hisser le drapeau anglais. Vers six heures, nous avons entendu des cris et nous avons été informés que McGill se dirigeait vers l'Université Laval. Quelques minutes plus tard, une foule tumultueuse et menaçante se précipita à l'attaque du porche sur lequel je me trouvais. Un groupe portant un lourd rail de travanoy dont on voulait probablement se servir en guise de bélier pour enfoncer les portes. Ce groupe monta le porche avec des intentions non équivoques, et je n'eus que le temps de tourner la clé d'un boyaux que je dirigeai sur les assaillants. Ils reculé, mais à deux reprises ils revinrent à l'assaut. Au cours de derniers assaut, je reçus un coup formidable sur la jambe et mon compagnon Filatrault tomba à quelques pas de moi. Je me relevai et, mais les assaillants ne me relevai. Vers huit heures, trois revolvers de fort calibre et deux poignards qu'ils brandissaient.

Le constable Plouffe a arrêté trois individus qui ont été relâchés, ce matin, et dont on n'a pu se procurer les noms.

DEVANT LE RECORDER.— En cour du Recorder, ce matin, cinq individus arrêtés hier après-midi ont été entendus et ont répondu à l'accusation d'hier soir de troubler la paix publique et d'avoir occasionné des désordres. Ce sont Charles Lehe, E. Connors, J. White et S. Stanley, étudiants de McGill, et James Wall. Tous se sont avoués coupables. Ils ont été acquittés, le recorder ayant considéré que la punition était assez sévère. Cependant, pour avoir été trouvé ivre, Lehe a été condamné à \$2 d'amende ou 15 jours en prison.

REMARQUES DU RECORDER WEIR.— En se prononçant dans le cas de Connors, le recorder Weir a dit que les circonstances particulières de cette malheureuse affaire méritent des remarques spéciales de la cour.

La délinquance de Lady-Smith a causé une grande allégresse. Il est naturel que les étudiants de McGill aient manifesté leur joie. Cependant, ils sont allés trop loin et l'on doit déplorer les manifestations et les troubles qu'ils ont occasionnés. Ils ont troublé la paix publique.

HOSILITES DEPLORABLES.— Il faut aussi déplorer les hostilités qu'ils ont montrées envers l'Université Laval. J'ai vu plus loin et il paraît que les résidents de la partie Ouest auraient dû comprendre leur

LES PATTES DE MOUCHES

Comédie en 3 actes de Vi Sardou. REPRESENTATION A L'ACADEMIE DE MUSIQUE

MERCREDI, LE 7 MARS A 8 HEURES P. M.

au bénéfice du Refuge Français, par des amateurs distingués.

Prix des places: \$1.00, 75c, 50c, 25c. Billes en vente chez Hardy, 1076, rue Notre-Dame et chez Shaw 2274, rue St-Catherine.

ARGENT A PRETER A 5 et 6 % LOTS A VENDRE A LACHINE H. SCHETAGNE

Chambres 13 et 14, 97 rue St-Jacques édifice de la Banque du Peuple.

LE MARCHÉ A BEURRE

Massicotte 1470 Rue Ste-Catherine. Nos offres spéciales SAMEDI pour demain

La modicité des prix qui suivent va pousser vous faire penser que nous vous offrons des marchandises de qualité inférieure, mais vous pouvez vous rassurer, nous vous donnons des garanties que pas un autre magasin ne vous en aura données.

en. Nous payons les chers à tous ceux qui nous rapportent ce qui n'est pas correct, et nous remettons l'argent pour tout ce qui ne donne pas satisfaction.

VIANDRES FRAICHES 200 beaux poulets, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux canards, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux dindons, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux porcs, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux veaux, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux agneaux, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux moutons, dans toutes les grossures, vous savez que ça vaut 12c et 15c la livre

200 beaux